Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière du vendredi 28 avril 2000

Plenaire vergadering van vrijdag 28 april 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	718
COMMUNICATIONS:	
— Délibérations budgétaires	718
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. Walter Vandenbossche à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'emploi des langues par les Collèges échevinaux dans leurs relations avec les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne »	718
— De Mme Evelyne Huytebroek à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant « la position du secrétaire d'Etat sur la régionalisation du code de la route »	719
Question d'actualité jointe de M. Joël Riguelle, concernant « l'attitude du secrétaire d'Etat vis-à-vis de la proposition de régionaliser le code de la route »	719
— De M. Joël Riguelle à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les conséquences d'une étude récente sur le niveau de sécurité du tunnel Léopold II à Bruxelles »	720

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	718
MEDEDELINGEN:	
— Begrotingsberaadslagingen	718
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het taalgebruik in de betrekkingen tussen de Schepencolleges en de lidstaten van de Europese gemeenschap »	718
— Van mevrouw Evelyne Huytebroek aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het standpunt van de staatssecretaris over de regionalisering van het verkeersreglement »	719
Toegevoegde dringende vraag van de heer Joël Riguelle, betreffende « het standpunt van de staatssecretaris in verband met het voorstel om het verkeersreglement te regionaliseren »	719
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de gevolgen van een recente studie over de veiligheid in de Brusselse Leopold II-tunnel »	720

Pages

— De M. Alain Adriaens à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la consultation du Gouvernement pour la décision de fermeture de la gare 'auto-train' de Schaerbeek » —

— De Mme Evelyne Huytebroek à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la position du ministre régional de l'Emploi face aux revendications du secteur non-marchand » 722

INTERPELLATIONS :

— De M. Walter Vandenbossche à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le rôle des noyaux commerciaux dans le développement régional de la Région de Bruxelles-Capitale » 723

Interpellation jointe de M. Bernard Clerfayt concernant « l'évaluation et la poursuite des contrats de noyaux commerciaux » 723

Discussion. — *Orateurs :* **MM. Walter Vandenbossche, Bernard Clerfayt, Mmes Evelyne Huytebroeck, Sfia Bouarfa, M. Michel Lemaire, Mme Adelheid Byttebier, MM. Eric Tomas,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement 724

— De M. Benoît Crexhe à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la politique gouvernementale en matière d'aide à la création d'entreprises nouvelles » 730

Discussion. — *Orateurs :* **MM. Benoît Cerexhe, Alain Daems, Eric Tomas,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement 730

QUESTIONS ORALES :

— De M. François Roelants du Vivier à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'ouverture rapide du réseau à large bande Irisnet à de nouveaux usagers » 735

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la désignation des administrateurs dans les pararégionaux bruxellois » 737

Blz.

— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de raadpleging van de Regering in het kader van de beslissing om de dienst 'auto-trein' in het station van Schaarbeek te sluiten » —

— Van mevrouw Evelyne Huytebroek aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het standpunt van de gewestelijke minister van Tewerkstelling ten aanzien van de eisen van de non-profitsector » 722

INTERPELLATIES :

— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de rol van de handelskernen in de regionale ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » 723

Toegevoegde interpellatie van de heer Bernard Clerfayt betreffende « de evaluatie en de verlenging van de contracten voor handelskernen » 723

Bespreking. — *Sprekers :* **de heren Walter Vandenbossche, Bernard Clerfayt, mevr. Evelyne Huytebroeck, Sfia Bouarfa, de heer Michel Lemaire, mevrouw Adelheid Byttebier, de heren Eric Tomas,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting 724

— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het beleid van de Regering inzake steun bij de oprichting van nieuwe bedrijven » 730

Bespreking. — *Sprekers :* **de heren Benoît Cerexhe, Alain Daems, Eric Tomas,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting 730

MONDELINGE VRAGEN

— Van de heer François Roelants du Vivier aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het snel openstellen van het breedbandnetwerk Irisnet voor nieuwe gebruikers » 735

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de aanstelling van de bestuurders bij de Brusselse gewestelijke semi-overheidsinstellingen » 737

Pages

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «la sécurité des citoyens bruxellois pendant l'Euro 2000 et d'autres événements de grande ampleur» 738

— De M. Vincent De Wolf à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «l'entretien et la remise en état des voiries transférées des communes à la Région» 740

— De Mme Danielle Caron à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant «l'organisation d'événements professionels à Bruxelles» 739

— De M. Alain Daems à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant «les engagements internationaux de la Belgique et l'organisation du placement public et privé en Région bruxelloise» 741

— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «les infractions constatées en matière de nuisances sonores aériennes» 742

SCRUTINS SECRETS:

— Scrutin secret en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de conseiller suppléant à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 29 décembre 1999) 743

VOTE NOMINATIF:

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 7 mars 1991 relative à la prévention et à la gestion des déchets (n^os^ A-75/1 et 2 — 1999/2000) 744

Blz.

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «het verzekeren van de veiligheid van de Brusselse burgers tijdens Euro 2000 en andere grootschalige evenementen» 738

— Van de heer Vincent De Wolf aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het onderhoud en het herstel van de wegen die van de gemeenten aan het Gewest overgedragen zijn» 740

— Van mevrouw Danielle Caron aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende «de organisatie van professionele evenementen in Brussel» 739

— Van de heer Alain Daems aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende «de internationale verbintenissen van België en de organisatie van de bemiddeling door overheids- en particuliere instellingen in het Brussels Gewest» 741

— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «de overtredingen van de regels inzake lawaaihinder veroorzaakt door vliegtuigen» 742

GEHEIME STEMMINGEN:

— Geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van plaatsvervangend raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 29 december 1999) 743

NAAMSTEMMING:

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 7 maart 1991 betreffende de preventie en het beheer van afvalstoffen (nrs. A-75/1 en 2 — 1999/2000) 744

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 37.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.37 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 28 avril 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 28 april 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence: Mme Françoise Bertieaux, M. Willy Decourty, Mme Martine Payfa, M. Willem Draps, Mmes Isabelle Gelas, Julie de Groote et M. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Françoise Bertieaux, de heer Willy Decourty, mevrouw Martine Payfa, de heer Willem Draps, mevr. Isabelle Gelas, Julie de Groote en de heer Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagingen

Mme la Présidente. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Ils figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene ministeriële besluiten worden door de Regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRIGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER HET TAALGEBRUIK IN DE BETREKKINGEN TUSSEN DE SCHEPENCOLLEGES EN DE LIDSTATEN VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAP

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR L'EMPLOI DES LANGUES PAR LES COLLEGES ECHEVINAUX DANS LEURS RELATIONS AVEC LES RESSORTISSANTS DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, het is algemeen geweten dat mensen pas politiek belangrijk worden wanneer zij stemrecht hebben. De EU-onderdanen krijgen in dit federale land, en dus ook in het Hoofdstedelijk Gewest, plotseling alle aandacht. Dit is een positieve evolutie.

Het schepencollege van de gemeente Anderlecht heeft het initiatief genomen een brief te richten aan de 9 300 in de gemeente gevestigde EU-onderdanen. Thans blijkt dat 9 000 brieven uitsluitend in het Frans werden opgesteld en 300 in het Nederlands. De brieven zijn bovendien vergezeld van een administratief document, namelijk een formulier waarmee de betrokkene zich kan inschrijven in de kiezerslijsten. Ook deze formulieren zijn uitsluitend in de taal van de brief opgesteld.

Dit is een flagrante overtreding van de taalwetgeving. Het beginsel van de vrijheid van taalkeuze wordt doorbroken. Men kan immers in het Nederlands in de gemeente Anderlecht zijn ingeschreven, maar zijn rijbewijs in het Frans aanvragen. De taalkeuze moet bij elke nieuwe aanvraag worden gerespecteerd. Het bewuste document had in de beide talen moeten worden opgesteld ten einde de Europese burgers de keuzevrijheid te laten.

Gelet op de rechtspraak van de Vaste Commissie voor taaltoezicht gaat het hier om een formele inbreuk op artikel 18 van de gecoördineere wetten van 18 juli 1966 met betrekking tot het taalgebruik in administratieve zaken. De vice-gouverneur heeft de gemeente Anderlecht vanmorgen veroordeeld en de bevoegde schepen zal zijn werk moeten overdoen. Indien hij dit

weigert, kan deze aangelegenheid juridische gevolgen hebben. De *ratio legis* kan leiden tot de nietigverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van Anderlecht indien deze procedurele inbreuk niet wordt rechtgezet.

Ik heb zowel de minister van Binnenlandse Zaken als de Vaste Commissie voor Taaltoezicht en de vice-gouverneur op deze overtreding gewezen.

Het is duidelijk dat de in Brussel gevestigde EU-onderdanen niet *de facto* tot de ene of de andere taalgroep mogen worden gerekend. De vrijheid van taalkeuze moet ook voor hen gewaarborgd blijven. Welke maatregelen zal de Brusselse Hoofdstedelijke Regering nemen om de rechten van alle inwoners met betrekking tot de taalwetgeving te garanderen?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, puisque, selon le règlement, je ne peux pas lire le texte que mon administration m'a préparé en néerlandais, je vais répondre en français.

Monsieur Vandenbossche, vous avez évoqué dans votre question le fait que l'interprétation de la législation électorale, donc sur l'emploi des langues en matière administrative, ressortissait à la compétence du ministre fédéral de l'Intérieur. C'est la raison pour laquelle vous avez fait allusion à la décision du vice-gouverneur. En tant que ministre de tutelle des pouvoirs locaux, je n'ai pas fonctionnellement à me prononcer sur le dossier que vous évoquez à cette tribune. Mais, puisque vous m'interrogez malgré tout, je voudrais vous dire le fond de ma pensée.

Dans un dossier aussi important que celui de la construction européenne, d'une véritable citoyenneté européenne, nous n'avons pas intérêt — vous connaissez mon attachement à cette pacification communautaire linguistique, même si, formellement, je suis convaincu que les lois doivent être appliquées d'une manière extrêmement stricte en la matière parce qu'il en va aussi de l'intérêt de la cohabitation harmonieuse entre nos Communautés — nous n'avons pas intérêt, disais-je, à mêler des citoyens européens qui sont assez loin de nos préoccupations « communautaro-linguistiques » à un certain nombre de conflits qui peuvent se poser sur le territoire bruxellois.

Je vous ai entendu. Je n'ai pas connaissance de l'avis du vice-gouverneur que vous avez mentionné à cette tribune. Mais je crois que l'intérêt qui doit tous nous réunir en tant qu'élus bruxellois, c'est de faire en sorte qu'un maximum de citoyens européens acceptent d'exercer leur droit électoral à l'occasion des élections du 8 octobre 2000.

Au-delà d'un certain formalisme, c'est, à mon avis, la priorité de la démocratie et de la construction de la citoyenneté européenne.

Les arguments juridiques que vous évoquez sont du ressort du vice-gouverneur. Je ne souhaite donc pas me prononcer à cet égard.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR LA POSITION DU SECRETAIRE D'ETAT SUR LA REGIONALISATION DU CODE DE LA ROUTE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER HET STANDPUNT VAN DE STAATSSECRETARIS OVER DE REGIONALISERING VAN HET VERKEERSREGLEMENT

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOEL RIGUELLE SUR L'ATTITUDE DU SECRETAIRE D'ETAT VIS-A-VIS DE LA PROPOSITION DE REGIONALISER LE CODE DE LA ROUTE

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE OVER HET STANDPUNT VAN DE STAATSSECRETARIS IN VERBAND MET HET VOORSTEL OM HET VERKEERSREGLEMENT TE REGIONALISEREN

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons assisté la semaine dernière à certaines déclarations, principalement en Flandre et au niveau fédéral, concernant la régionalisation du code de la route, entre autres. Vous vous êtes également exprimé à ce sujet.

Aujourd'hui, j'aimerais vous poser la question de savoir quelle est exactement votre position parce que, à la fois, vous dites partager la position de M. Steyvaert et de M. Vande Lanotte et vous rejoignez aussi la ministre fédérale de la Mobilité, Mme Durant, en disant qu'il vaudrait mieux attendre une unification européenne, qu'il ne serait pas bon aujourd'hui d'aller vers une régionalisation de ce secteur, tout en reconnaissant, par contre, qu'il y a des spécificités régionales.

Je voudrais donc connaître votre position exacte car ce que j'ai lu n'était pas très explicite.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour poser sa question jointe.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, l'essentiel de la question a été posé. On a entendu M. le ministre Vande Lanotte s'exprimer, je suppose, dans un contexte préélectoral. On a entendu également les réactions de Mme la ministre Durant, de M. le ministre Daras qui a dit : « Je n'ai pas le temps de jouer, j'ai du travail », et de notre secrétaire d'Etat, M. Delathouwer.

Dans cette cacophonie, quelle est la position officielle de M. le secrétaire d'Etat, par conséquent du Gouvernement? Je suppose que la position qui a été exprimée est gouvernementale.

Allons-nous vers une régionalisation et pourquoi pas un jour une « communalisation » des zones 30, 27, 29 et 32, peut-être en fonction des codes postaux? Cela donnerait éventuellement un peu de charme au paysage.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer, staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, over het onderwerp van deze

vraag hebben collega's van andere gewestregeringen enkele uitspraken gedaan. Ik werd daarover door journalisten ondervraagd, vooral omdat ik bevoegd ben voor het verkeersreglement voor Brussel.

Wat Brussel betreft, moet de vraag worden gesteld of het Brussels Gewest thans wel beschikt over de nodige middelen en slagkracht om met de huidige wegcode een goed mobiliteitsbeleid te voeren en de verkeersveiligheid op een degelijke manier te regelen. Ik deel de analyse die door de federale en Vlaamse minister van Verkeer is gemaakt.

Tot mijn grote verbazing heb ik de vier vorige jaren in de Kamer vastgesteld dat er een enorm mentaliteitsverschil bestaat tussen het noorden en het zuiden van het land inzake verkeersveiligheid en mobiliteit. Ik hoorde de Walen op een hallucinante wijze pleiten voor een Latijnse tolerantie die erop neerkwam een bijna volledige vrijheid op de wegen toe te laten, wat de overheid in het noorden van het land ertoe verplichtte om bijvoorbeeld bij de discussie over de onbemande camera's een autoritaire interpretatie van de wegcode te eisen. Zij wezen onder meer op het abnormaal hoge aantal jonge verkeersslachtoffers in Vlaanderen.

Er is niet alleen een mentaliteitsverschil, maar ook een verschillende opvatting over het mobiliteitsbeleid in de verschillende Gewesten. De verkeersveiligheid en de mobiliteit vormen een prioriteit in Vlaanderen, Wallonië en Brussel, maar elk Gewest legt zijn eigen accenten. Wij moeten de federale overheid bijgevolg de bevoegdheid vragen om dit mobiliteits- en verkeersbeleid op de meest efficiënte wijze te voeren.

Ik ben daar, wat Brussel betreft, zeker voorstander van. Ik illustreer dit met enkele voorbeelden. Het openbaar vervoer is voor het Brussels Gewest een prioriteit. Wij hebben daarvoor de nodige middelen uitgetrokken en structuren uitgewerkt. Wij stellen echter vast dat een vlot openbaar vervoer in de stad verhinderd wordt door slecht geparkeerde wagens. Soms staan ze zelfs op de tramsporen. Brussel is al jaren vragende partij — blijkbaar zijn wij de enigen — om de ambtenaren van de openbare vervoersmaatschappijen de machtiging te geven om zelf processen-verbaal uit te schrijven. De federale overheid antwoordt ons echter dat zij slechts ingaan op vragen die door alle Gewesten worden gesteld. Wij zijn het daar niet langer mee eens. Hetzelfde geldt voor ons gewestelijk ontwikkelingsplan en het Irisplan. Dat laatste voorziet in een hiërarchisering van de wegen, in een bijzondere parkeerpolitiek en een aantal bijzondere bepalingen voor residentiële wijken, zoals bijvoorbeeld de verlaging van de maximum toegelaten snelheid. Al deze zaken worden echter in de nationale wegcode geregeld, dus door het federale niveau. Wij vragen voor deze twee plannen de medewerking van de gemeenten, die dan weer door het federaal niveau geremd worden. Dat is niet logisch. Ik ben het bijgevolg eens met de voorstanders van een bijkomende regionalisering.

Er is vervolgens het federale toezicht op de goedkeuring van bijkomende of bijzondere politiereglementen door de gemeenten. Er wordt mij gevraagd hoe ik tegenover de 19 gemeenten kan optreden met de weinige middelen die er daarvoor op het gewestelijk vlak voorhanden zijn. Ik neem een pragmatische houding aan en stel voor het gewestelijk beleid toe te passen met de elementen waarvoor de federale overheid nu nog bevoegd is, maar die aan ons moeten worden overgedragen.

Daarnaast wordt er nog een andere discussie gevoerd, namelijk over de nationale wegcode, die heel wat elementen bevat die ook naar de Gewesten kunnen worden overgeheveld. Ikzelf en de Brusselse Regering zijn daarvoor geen vragende partij. Ik heb mij positief uitgelaten over de federale minister van Verkeer, die mij de jongste maanden de indruk gaf zich effectief in te zetten voor de vooruitgang van de mobiliteit. Er was afgesproken voor de wegcode in de CIMIT een bijzondere werkgroep op te richten. Vorige woensdag heeft die werkgroep voor het eerst vergaderd. Ik had aangedrongen op een goede samenwerking tussen de verschillende Gewesten, wat is gebeurd. Ik heb inmiddels een lijst opgesteld van 32 punten waarvoor het Gewest aandringt om vooruit te gaan. Het zal volgens mij van de federale overheid afhangen of de Gewesten meer en meer op een bijkomende bevoegdheidsoverdrag zullen aandringen. Ik verwacht veel van minister Durant die de wegcode zou moeten moderniseren.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le secrétaire d'Etat je vous remercie pour votre réponse. Je pense que la manière la plus efficace de penser la mobilité à Bruxelles est, comme vous le dites, de passer par des assouplissements de la part de la tutelle fédérale. Vous aurez l'occasion de développer ce point prochainement, à la conférence interministérielle, comme la problématique des zones 30. Néanmoins, je ne crois pas qu'il faille passer par une régionalisation du code de la route. D'ailleurs, j'aimerais savoir un jour si le Gouvernement vous suivrait sur cette piste.

Enfin, puisqu'à Bruxelles vivent des Bruxellois, des Wallons, des Flamands et tant d'autres, j'imagine que nous avons réussi un bon équilibre entre ce que vous appelez «le laxisme du Sud» et «l'autoritarisme du Nord».

M. Paul Galand. — Surtout quand dix-neuf bourgmestres font respecter différemment le code de la route et le contrôle, chacun à sa façon. C'est un bon exemple. Continuons au niveau fédéral.

Le folklore, c'est bien, mais restons sérieux!

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Si je peux comprendre que l'on ait une vision différente selon les Régions, par exemple en termes d'aménagement, pour que le code de la route soit perceptible dans l'espace public, j'imagine que le secrétaire d'Etat et le Gouvernement sont conscients que, pour la lisibilité, il deviendrait difficile d'admettre la création de codes régionaux alors que l'Europe veut aboutir à une unification du code de la route.

Voilà qui s'avérerait difficile pour les visiteurs de notre pays. Donc attention à ce genre d'écueil.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LES CONSEQUENCES D'UNE ETUDE RECENTE SUR LE NIVEAU DE SECURITE DU TUNNEL LEOPOLD II A BRUXELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER DE GEVOLGEN VAN EEN RECENTE STUDIE OVER DE VEILIGHEID IN DE BRUSSELSE LEOPOLD II-TUNNEL

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai appris par la presse qu'une étude, fort intéressante, ma foi, mais un peu inquiétante avait été menée récemment par la Fédération automobile internationale et la Fédération internationale du tourisme, sur l'état de sécurité des grands tunnels et des grands ouvrages d'art.

Nous ne sommes pas trop mal placés avec le tunnel Léopold II. Cependant, celui-ci ne reçoit, malgré tout, qu'une mention «acceptable». D'autres ont même refusé la visite de leurs tunnels, ce qui est inquiétant à la veille des départs en vacances, notamment du côté de l'Italie.

Comme cette visite, selon la presse, s'est effectuée en compagnie des exploitants, la Région bruxelloise en l'occurrence, la mention «acceptable» étant quand même un peu inquiétante, M. le ministre peut-il me dire si des manquements sérieux ont été constatés, si tous les dispositifs fonctionnent, si toutes les portes s'ouvrent en cas de nécessité? Y a-t-il des prévisions en termes d'aménagement ou de sécurisation en cas de nécessité?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, tout comme l'honorable membre, j'ai été informé par la presse des résultats de l'étude des tunnels européens, et du tunnel Léopold II en particulier.

Jusqu'à ce jour, je n'ai effectivement pas encore reçu l'évaluation officielle.

Si la sécurité de nos tunnels peut sans aucun doute être renforcée, cela ne signifie pas pour autant qu'aucune attention n'y ait été portée jusqu'à présent.

Je voudrais d'ailleurs souligner qu'un budget de 42 millions est annuellement prévu pour l'entretien et la vérification des sorties de secours, et qu'un montant de 155 millions est prévu pour l'entretien général des tunnels, ainsi que pour l'inspection des équipements de sécurité des tunnels.

J'ai en outre chargé l'administration de procéder à un contrôle de la sécurité technique et de la résistance au feu des tunnels les plus longs: Léopold II, Belliard, Porte de Hal et Kortenberg.

L'élaboration de plans d'urgence est une compétence communale. Si plusieurs communes sont concernées, comme par exemple la Ville de Bruxelles et les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg et Ganshoren pour le tunnel Léopold II, une concertation doit avoir lieu.

C'est le gouverneur qui assure la coordination de leur exécution si plusieurs communes interviennent.

J'écrirai donc aux communes ainsi qu'au gouverneur afin de m'enquérir de l'existence de tels plans et de savoir comment des exercices peuvent être organisés pour en vérifier l'efficacité.

Il est important de souligner que cette étude a été réalisée sur la base d'un questionnaire général que devait remplir le gestionnaire du tunnel. Les questions reprises sur cette liste étaient rédigées en fonction de tunnels très spécifiques, comme celui du Mont-Blanc. Une des questions concernait d'ailleurs la présence en permanence d'une équipe de pompiers pour le tunnel.

Pour le tunnel Léopold II, il a été répondu négativement à cette question. Il n'a pas été prévu une équipe de pompiers permanente et spécifique parce que la caserne des pompiers ne se trouve qu'à 200 mètres du tunnel. L'évaluation de l'AITFIA n'en a pas tenu compte.

Un des points défavorables de l'étude de l'AITFIA était l'impossibilité d'ouvrir les portes de secours de l'extérieur. Cette mesure a été prise pour éviter des actes de vandalisme et de criminalité dans les locaux techniques du tunnel.

Les services d'urgence peuvent cependant ouvrir ces sorties de l'extérieur à l'aide d'une clé. Ces sorties de secours s'ouvrent automatiquement de l'intérieur.

A ce propos, on oublie de mentionner qu'une évacuation du tunnel Léopold II est toujours possible par les sorties ordinaires qui offrent le cas échéant un accès aisé aux services d'urgence.

Quant à la fréquence des inspections, je peux vous informer qu'il existe une surveillance électronique permanente de toutes les installations de sécurité.

Une inspection mensuelle des installations «no-break» — moteurs Diesel assurant la continuité de l'alimentation en courant en cas d'une interruption au niveau de la fourniture en courant de secteur — est effectuée. Une fois par an, ces installations sont testées.

Les bornes d'appel — permanence 24 h/24 h — un téléphone tous les 30 mètres dans les deux directions — sont testées chaque mois.

Quant aux détecteurs incendie, ils sont testés tous les deux mois. Tous les deux mois, toutes les lampes défectueuses sont remplacées.

Les 13 sorties de secours, les 6 grands volets dans la paroi centrale — qui permettent aux services d'urgence de passer d'un côté du tunnel à l'autre — et les 95 doubles portes — pour l'évacuation des usagers vers l'autre galerie du tunnel — font l'objet d'une inspection et d'entretiens mensuels.

La remarque de l'AITFIA qu'il n'y a pas de haut-parleurs dans le tunnel sera étudiée par mes services. Le nouveau dispatching central pour le trafic, dont la mise en service est prévue, permettra de transmettre par des haut-parleurs d'éventuels messages aux usagers, notamment en cas de catastrophe.

Enfin, je tiens à mentionner que la communication et les émissions radio, ainsi que les communications par GSM sont possibles dans le tunnel Léopold II.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Etant donné qu'il a demandé une évaluation, pourrait-il s'engager à nous la transmettre ensuite ainsi qu'à l'AITFIA — Association internationale du Tourisme et Fédération internationale de l'Automobile? *(Assentiment de M. le ministre Chabert.)*

QUESTION D'ACTUALITE DE ALAIN ADRIAENS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR LA CONSULTATION DU GOUVERNEMENT POUR LA DECISION DE FERMETURE DE LA GARE «AUTO-TRAIN» DE SCHAERBEEK

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER DE RAADPLEGING VAN DE REGERING IN HET KADER VAN DE BESLISSING OM DE DIENST «AUTO-TREIN» IN HET STATION VAN SCHAARBEEK TE SLUITEN.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, nous avons appris la semaine dernière, par le biais de la presse, que la SNCB comptait fermer le service auto-train localisé dans la gare de Schaerbeek et ce, pour la fin mai.

Le Gouvernement ou son ministre des Communications, c'est-à-dire vous-même, a-t-il été consulté avant qu'une décision aussi importante soit prise? Dans l'affirmative, quelle fut votre réaction? Dans la négative, êtes-vous déterminé à réagir et à donner d'autorité votre avis, car il s'agit là d'un service utilisé annuellement par 35 000 personnes et dont on compte priver la Région bruxelloise pour le délocaliser soit à Denderleeuw, soit à Bressoux?

Un des prétextes invoqués pour justifier cette fermeture, parallèlement au fait que des travaux sont entrepris sur les lignes, est que la circulation automobile est tellement congestionnée en Région bruxelloise que les voyageurs arrivent en retard et que cela pose problème. J'ignore s'il sera plus aisé d'atteindre Bressoux ou Denderleeuw. Ayant déjà pris le train auto-couchettes à Bressoux, je vous avoue m'être perdu dans le dédale de la périphérie liégeoise. Nonobstant ce fait, vous a-t-on consulté en vue d'améliorer la circulation aux abords de la gare de Schaerbeek? Ne pensez-vous pas qu'il s'agisse là de prétextes et qu'il faille y voir là la première étape d'une volonté de la SNCB de transformer complètement le site de Schaerbeek formation pour y installer une gare TGV?

Je vous signale, messieurs les ministres, que notre Commission parlementaire procède, depuis des mois et à l'initiative de M. Draps, à des auditions à ce sujet. De toute évidence, les avis que nous recevons sont loin de trouver bonne l'idée de créer une gare TGV à cet endroit. Par ailleurs, notre Parlement s'apprête à adresser à cet égard des recommandations au Gouvernement.

Aussi, si la SNCB essaie de brûler les étapes et de nous mettre devant le fait accompli, il serait opportun que notre Gouvernement réagisse et mentionne qu'avant d'abonder dans ce sens, il convient de se poser de nombreuses questions et de fixer quelques conditions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, monsieur Adriaens, tout comme vous, j'ai été informé par la presse que la SNCB envisagerait d'arrêter à Schaerbeek toutes ses activités concernant le service auto-train, qui a été transféré à Bressoux et Denderleeuw.

A ce propos, je vous confirme que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas été consulté, ce qui n'est d'ailleurs pas obligatoire. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'une décision récente de la SNCB. J'apprends qu'elle a été prise, il y a plusieurs mois, et que les voyageurs, qui entre-temps ont déjà organisé leurs vacances d'été, ont été informés depuis le début du printemps, des bruits relatifs aux nouveaux points de départ des auto-train.

En outre, j'ai lu dans la presse que cette décision se baserait surtout sur les nuisances que le trafic ferroviaire subira pendant plusieurs années sur la ligne Bruxelles-Louvain, à la suite de travaux en cours pour augmenter la capacité de cette ligne. Schaerbeek est, en outre, une importante gare terminus pour les trains de pointe, ce qui provoque des problèmes de capacité. En effet, les auto-trains partent également pendant les heures de pointe. J'ai également lu que les automobilistes éprouvent parfois des difficultés pendant les heures de pointe du soir pour prendre à temps leur auto-train.

Vous affirmez qu'il s'agit là d'un prétexte. J'ignore si cet élément a été déterminant pour la SNCB dans ce dossier, mais je pourrais m'imaginer qu'il n'est pas très confortable pour un voyageur, qui part en vacances et qui doit, par définition, venir en voiture, de se retrouver dans les files du soir avec tout le stress qui en résulte.

Quoi qu'il en soit, je ne puis vous fournir les raisons et les motifs exacts de la SNCB. J'envisage donc de lui demander de me faire parvenir des informations complémentaires à ce sujet. Dès réception, je ne manquerai pas de vous les transmettre. Entre-temps, vous pourriez peut-être adresser une lettre à Mme Durant, qui est la ministre fédérale exerçant la tutelle sur les chemins de fer.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je ne manquerai pas de lui écrire. La décision adoptée est, paraît-il, temporaire. Une fois les travaux terminés sur la ligne de Louvain, le service pourrait revenir en Région bruxelloise.

Ma question était justifiée par le fait que c'est un service important dont profitent de nombreux Bruxellois. J'espérais que le Gouvernement bruxellois aurait à cœur de défendre les intérêts de notre Région en ne laissant pas passer sans réagir une délocalisation importante.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — La ministre fédérale quant à elle laisse passer cela!

M. Alain Adriaens. — La ministre fédérale n'a rien laissé passer. N'oubliez pas que la SNCB est une entreprise autonome. D'ailleurs, cet après-midi même, je crois qu'elle parlera du contrat décennal de la SNCB. Vous aurez peut-être d'autres informations.

Mais je m'adresse à notre Gouvernement en lui demandant de défendre notre Région, ce que j'espère qu'il fera autrement que par l'ironie de M. Tomas.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT SUR LA POSITION DU MINISTRE REGIONAL DE L'EMPLOI FACE AUX REVENDICATIONS DU SECTEUR NON-MARCHAND

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING OVER HET STANDPUNT VAN DE GEWESTELIJKE MINISTER VAN TEWERKSTELLING TEN AANZIEN VAN DE EISEN VAN DE NON-PROFIT-SECTOR

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck *(qui porte une clef autour du cou).* — Madame la Présidente, monsieur le ministre, ce n'est pas la clef de mon coffre que j'ai autour du cou. C'est la clef

qu'une délégation syndicale de la CNE et du non-marchand m'a remise, comme d'ailleurs à de nombreux députés, ce matin à notre arrivée au Parlement. C'est la clef qui devrait normalement ouvrir un coffre permettant au secteur du non-marchand de mieux vivre à Bruxelles.

Monsieur Tomas, c'est en tant que ministre de l'Emploi et de l'Economie, que vous êtes interpellé par ce secteur, et non comme ministre communautaire. Je crois qu'il serait possible de rencontrer certaines revendications de ce secteur via, par exemple, les ACS qui ont été dévolus à la Région bruxelloise par les droits de tirage issus des accords de la Saint-Eloi.

Grâce à ces ACS, vous pourriez déjà rencontrer deux de ces revendications, à savoir, d'une part, la réduction du temps de travail et, d'autre part, la pause-carrière.

Or, il me revient que vous avez déjà été interrogé à ce sujet au mois de novembre dernier et que le secteur n'aurait pas encore eu de réponse de votre part.

Ce sont des revendications qui sont également à l'ordre du jour des tables rondes intersectorielles à la COCOF et à la CCC. Ma collègue Anne-Françoise Theunissen vous a d'ailleurs déjà interpellé à ce sujet.

J'aimerais donc savoir si vous avez une réponse à leur fournir et pourquoi vous restez muet, alors qu'ils demandent un rendez-vous depuis quelques mois déjà.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, madame Huytebroeck, vous avez certainement quelques clefs, mais moi, je n'ai les moyens que lorsque le coffre-fort est ouvert.

Je puis vous répondre que 160 millions devraient nous venir de l'Etat fédéral, mais pour le moment, ils ne sont pas encore inscrits au budget de la Région bruxelloise. Au cours des discussions pour l'ajustement budgétaire, j'ai demandé l'inscription de ces moyens complémentaires au niveau de la Région. Ils nous permettront de répondre à un certain nombre de demandes. J'ai également fait une demande plus spécifique pour obtenir 70 millions de francs de moyens supplémentaires qui seront nécessaires pour répondre en partie aux demandes de tous les secteurs d'obtenir des agents contractuels subventionnés supplémentaires.

Dès que nous aurons ces moyens, je pourrai décider de la manière dont ils seront affectés.

Le secteur non-marchand a une importance toute particulière à Bruxelles, puisqu'il représente 6 % de l'emploi, alors que dans les autres Régions, cette proportion n'est que de 3 à 4 %. Il serait faux de considérer que la Région bruxelloise n'a pas fait des efforts considérables pour ce secteur. Entre 1997 et 2000, les budgets consacrés aux ACS ont connu une croissance de l'ordre de 500 millions de francs, soit plus de 15 %.

De plus, à Bruxelles, le régime des ACS est plus favorable que dans les Régions flamande et wallonne.

Mais croyez bien que dès que les moyens supplémentaires auront pu être engrangés au niveau du budget, je serai en mesure de répondre à un certain nombre de revendications de ce secteur important, qui sont tout à fait légitimes.

Une discussion fondamentale devra avoir lieu avec ce secteur, mais au stade actuel, je n'oserais pas m'avancer trop loin puisque je ne connais pas les moyens dont je disposerai. Il faut savoir si nous consacrons ces moyens à une amélioration des conditions de travail des personnes qui occupent des postes ACS ou si nous faisons en sorte qu'il y ait plus d'ACS.

Il faudra faire un choix : améliorer la situation des personnes qui ont du travail ou mettre plus de personnes au travail via les ACS.

Un contact a été organisé avec mon cabinet et une réunion est prévue la semaine prochaine avec les représentants des associations qui manifestaient ce matin en vous donnant des clefs ou des couches-culottes.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le ministre, j'imagine donc que vous avez pu les rencontrer. Je me disais que vous attendiez l'argent pour pouvoir le faire. Ce n'était peut-être pas nécessaire puisque cette réunion était prévue et je suis heureuse d'entendre que la semaine prochaine, vous pourrez sans doute leur apporter des réponses positives.

Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — La réunion était prévue avant qu'ils ne viennent manifester, mais je souhaiterais qu'à des revendications concrètes, je puisse apporter des réponses concrètes et, pour cela il faut disposer des éléments budgétaires.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «DE ROL VAN DE HANDELSKERNEN IN DE REGIONALE ONTWIKKELING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER BERNARD CLERFAYT BETREFFENDE «DE EVALUATIE EN DE VERLENGING VAN DE CONTRACTEN VOOR HANDELSKERNEN»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «LE ROLE DES NOYAUX COMMERCIAUX DANS LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. BERNARD CLERFAYT CONCERNANT «L'EVALUATION ET LA POURSUITE DES CONTRATS DE NOYAUX COMMERCIAUX»

Discussion

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, ik wil mijn interpellatie kort houden, maar dat mag zeker niet betekenen dat het onderwerp ervan als minder belangrijk wordt aangezien. Ons Hoofdstedelijk Gewest bestaat nu al 11 jaar, maar toch vond ik dat wij in al die tijd onvoldoende belang hebben gehecht aan de plaats van de KMO's en de middenstand in het maatschappelijke gebeuren.

In de twee laatste legislaturen heb ik meegewerkt aan de oprichting van de Economische Sociale kamer en aan de Kamer voor de Middenstand. De debatten daarover heb ik dus van heel nabij meegemaakt. Hoewel de twee vorige ministers van Economische Zaken aandacht hadden voor de problematiek van de middenstand, blijf ik erbij dat de rol van de handelskernen tot nu toe onderschat is. Handelskernen hebben ten eerste een economische functie. Ze verschaffen een inkomen, maar spelen ook een rol in de samenlevingsopbouw, ongeacht of ze nu eetwaren of andere zaken verkopen. Nu het verenigingsleven sterk is verminderd in vergelijking met vroeger, heeft de winkel op de hoek meer dan ooit een sociale functie. Daar kan nog eens worden gevraagd hoe het gaat met vader, moeder of de kinderen. Alleen al vanuit dat aspect heeft winkelen een sociaal-culturele betekenis. Kuieren in winkelstraten heeft een sociale dimensie.

In het Gewestelijk Ontwikkelingsplan vervult de middenstand een belangrijke rol. De raadsleden zullen zich herinneren dat ik naar aanleiding van het debat in onze Raad over de inplanting van een groot distributiebedrijf een resolutie had ingediend, die eenparig werd goedgekeurd en waarin werd gesteld dat we in de toekomst niet meer zouden ingaan op dat soort inplantingen. Dat maar om te zeggen dat de overheid een belangrijke invloed kan uitoefenen op het distributiepatroon in een stad. Zo kan de overheid restrictief zijn bij het uitreiken van economische machtigingen. Zij kan beslissen of er plaats is voor winkels binnen of buiten de woonwijken.

De vraag die ik vandaag aan de minister wil stellen is de volgende. Welke rol wil hij het kleine bedrijf laten spelen in het maatschappelijk gebeuren in Brussel?

Naar aanleiding van deze interpellatie wil ik een warm pleidooi houden voor het responsabiliseren van KMO's en middenstandsbedrijven. De heer Clerfayt zal het hebben over *city management* en de evaluatie van dat soort projecten. Zelf ben ik niet zo gelukkig met dat soort projecten. De ervaring leert immers dat *city managers* zelfs als ze de nodige *skills* hebben meestal niet voldoende financiële middelen hebben. Zo moet de teleurgang in de Noyerstraat worden toegeschreven aan het feit dat een weliswaar bekwame *city manager* niet beschikte over de 150 à 250 miljoen die nodig waren om zijn project uit te voeren.

Ik ben voorstander van een andere werkwijze. Recentelijk nog heb ik u dienaangaande een voorstel van ordonnantie toegezonden. Daarin pleit ik voor een strategie om de handelskernen zelf voorstellen te laten formuleren in verband met de verbetering van de omgeving, wat een gunstige invloed heeft op de economische activiteiten. Die voorstellen zullen uiteraard verschillen van wijk tot wijk, zelfs van straat tot straat. Ze moeten dan door de verantwoordelijken en de minister van Ruimtelijke Ordening worden getoetst op hun conformiteit met de algemene filosofie van de Regering. Dit is een andere *approach* dan deze die erin bestaat een city manager aan te stellen. Begrijp mij goed: ik zeg niet dat dit nooit een goede oplossing zou zijn. Zeker in de meest verkommerde wijken kan een city manager de bewoners, inzonderheid de handelaars, over de drempel trekken om mee te werken aan het leefbaarder maken van hun wijk. Om dit te realiseren moeten wel de nodige wettelijke maatregelen worden genomen. Er kan bijvoorbeeld worden gedacht aan de overkapping van winkelstraten, zodanig dat de klant tegen weer en wind is beschermd. Andere mogelijkheden zijn de oprichting van promotiebureaus, de verfraaiing van het algemeen uitzicht, het hergebruik van verouderde winkelruimten, enzovoort.

Mijnheer de minister, ik ben zeer sterk betrokken bij de problematiek van de handelscentra, waaraan ik een deel van mijn professioneel leven wijd. Welnu, mijnheer de minister, u zou verrast zijn wanneer u ziet hoe dynamisch en creatief de handelaars in handelscentra zijn. Zij zouden ongetwijfeld een aantal suggesties inzake de te realiseren projecten kunnen doen. Vandaar mijn pleidooi om komaf te maken met een werkwijze waarbij de overheid beslissingen neemt over de hoofden heen van de handelaars. Wij moeten daarentegen oren hebben naar de creatieve ideeën van handelaars die aldus hun steentje kunnen bijdragen tot de Brusselse samenlevingsopbouw. Over al deze punten, die vervat zitten in de tekst die ik u onlangs heb bezorgd, was ik graag een debat aangegaan.

Mijnheer de minister, ik heb natuurlijk de bepalingen in dit verband in het regeerakkoord gelezen. Alleszins houd ik hier een warm pleidooi om de KMO's, de handelscentra en de buurtwinkels een cruciale rol te laten spelen in de Brusselse samenleving. Aldus zullen wij een wezenlijke bijdrage leveren tot de verbetering van het economisch, sociologisch en cultureel weefsel van het Brussels Gewest. *(Applaus.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour développer son interpellation jointe.

M. Bernard Clerfayt. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, je me réjouis de l'opportunité qui m'est offerte d'évoquer les contrats de noyaux commerciaux initiés depuis deux ans par trois ministres de l'ancien Gouvernement pour mettre en commun leurs compétences afin de relancer un programme destiné, dans l'esprit du PRD, à redynamiser les quartiers commerçants de la Région. En effet, les études préalables au PRD avaient indiqué que presque tous les noyaux commerciaux de la Région bruxelloise souffraient d'une faible vitalité. Ce phénomène résulte de l'attraction concurrentielle des centres commerciaux périphériques et semi-urbains à la suite du développement des villes moyennes autour de Bruxelles. Désormais, une partie importante des habitants aux revenus élevés qui résident dans ces zones font leurs courses à proximité de leur domicile.

Dix contrats de noyaux commerciaux ont été négociés entre les pouvoirs locaux et les associations locales de commerçants et le Gouvernement régional, lequel a financé pour chacun de ces contrats des équipes de *city management* chargés de la gestion urbaine. Ces équipes sont composées d'un coordinateur, d'un secrétaire et d'agents de prévention et de sécurité dont la tâche consiste à améliorer la convivialité dans les noyaux commerciaux.

Il semble à présent que l'on envisage d'étendre la formule à d'autres noyaux commerciaux de la Région. Il serait donc urgent de procéder à l'évaluation des programmes en cours et des moyens financiers mis à la disposition de cette initiative. A-t-on tiré des leçons des expériences en cours de façon à accroître éventuellement le succès d'une seconde vague de noyaux commerciaux? Par quelles mesures spécifiques a-t-on cherché à mettre en commun les expériences entreprises dans les quartiers? Il est évident que la situation peut s'avérer très différente d'un quartier ou d'une commune à l'autre. Il existe néanmoins des éléments communs à tous ces noyaux commerciaux de la Région bruxelloise. Par conséquent, il doit y avoir des idées à mettre en œuvre pour renforcer une dynamique commune aux dix contrats en cours. Quels moyens utilise-t-on pour essayer de tirer parti des résultats de ces expériences? Comment tente-t-on de renforcer leur action en évitant de laisser chacun dans son coin inventer avec des bouts de ficelle des solutions à l'ensemble des problèmes qui se posent.

Que fait l'ASBL faîtière mise en place par la Région? A quelle fréquence se réunit cette ASBL?

Est-elle chargée de procéder à une évaluation? A-t-elle remis un rapport? Quelles sont les personnes qui la composent? Des fonctionnaires régionaux sont-ils chargés de suivre les programmes et donc d'appliquer une politique clairement définie par le Gouvernement en matière de relance des noyaux commerciaux? Cette ASBL faîtière est-elle l'organe chargé de produire une quelconque analyse des programmes en cours? Quelle attitude préconise-t-elle à l'égard de ces programmes: les modifier, les étendre, y mettre un terme?

J'ai entendu dire, par exemple, que cette ASBL faîtière — ou des fonctionnaires de la Région, l'écho n'est pas très clair — aurait envoyé des représentants de la Région à un salon professionnel qui s'est tenu à Cannes. C'est un grand salon professionnel de la franchise qui se déroulait à Cannes. Je suppose donc que ce voyage est un investissement important pour la Région. J'aimerais savoir si ce voyage a donné des résultats, quelles leçons nous avons pu en tirer. Espérons que nos représentants en sont revenus! Ont-ils ramené des éléments susceptibles de redynamiser nos noyaux commerciaux? Ont-ils noué des contacts commerciaux qui permettraient d'apporter un flux d'affaires vers certains de nos noyaux commerciaux? Je suppose qu'un tel investissement doit produire un retour pour notre Région. Dans quelle mesure cette expérience de Cannes a-t-elle été partagée avec les dix programmes de contrats de noyaux commerciaux?

J'en ai discuté avec un certain nombre de personnes impliquées dans ces programmes, aussi bien avec les pouvoirs locaux qu'avec les personnes elles-mêmes.

J'ai rappelé les trois ministres du précédent Gouvernement — et ceci n'est pas une critique — qui avaient initié ce programme. — M. Chabert en faisait partie et il est d'ailleurs toujours là! Lorsque ce programme a été mis en place, je ne suis pas sûr que l'on ait suffisamment clairement défini le cahier des charges de cette nouvelle politique. J'ai parfois le sentiment que l'initiative a été prise dans la hâte, pour répondre à un besoin. C'était bien, il fallait le faire. Il est très important d'avoir ce réflexe de sauvetage des noyaux commerciaux. Je pense cependant qu'on n'a pas donné un programme suffisamment précis, une mission clairement définie, un cahier de charges, des lignes directrices et des objectifs clairs, qui permettraient aujourd'hui d'évaluer correctement les programmes mis en œuvre.

Quels étaient les objectifs précis? Dans quelle mesure sont-ils atteints aujourd'hui? Quels moyens manquent pour les atteindre concrètement? Dès lors, faut-il revoir soit les objectifs, soit les moyens mis en œuvre pour répondre à cette problématique?

M. Vandenbossche l'a dit avant moi, comme d'autres en diverses occasions, nous sommes nombreux à penser que le dynamisme commercial est un élément très important dans le développement urbain. L'absence de dynamisme commercial est le symptôme d'une crise urbaine. Cette ASBL faîtière est donc un volet qui doit venir compléter toutes les initiatives prises par la Région en matière de relance, non seulement de l'activité économique mais du développement urbain, de la rénovation des quartiers, de l'attraction d'une nouvelle population.

Deux ou trois ans après le lancement de cette politique, au vu de la situation de nombreux noyaux commerciaux à Bruxelles, j'ai l'impression que beaucoup d'efforts sont encore à faire pour améliorer ces noyaux commerciaux et participer ainsi à cette grande politique visant à améliorer la vie en ville. Les commerçants sont des acteurs importants du dynamisme urbain et doivent être largement associés à la dynamique de renouveau urbain en œuvre à Bruxelles. *(Applaudissements.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, nous n'avons pas assez souvent eu l'occasion dans cette enceinte d'aborder la problématique des commerces à Bruxelles, de leur place dans le paysage à la fois sociologique et urbanistique de la ville et de leur importance dans la dynamique urbaine. Or, voilà un secteur qui est l'un des pivots de l'activité économique bruxelloise, grand pourvoyeur d'emplois mais aussi véritable vitrine vers l'extérieur de Bruxelles.

Nous avons parlé ce matin de revitalisation des quartiers. Comme M. Clerfayt l'a dit, voilà l'un des acteurs importants de cette revitalisation des quartiers.

En deux semaines, le sujet est sur la table, au travers des interventions d'aujourd'hui mais aussi des réactions des secteurs de la petite et de la grande distribution par rapport au PRAS de la semaine dernière.

J'aborde d'abord le point des noyaux commerciaux mis en place en 1998, qui ont donc deux ans d'existence et pour lesquels il est sans doute utile de faire une évaluation aujourd'hui. Je ne doute pas qu'une évaluation soit nécessaire, tout en gardant en tête qu'il s'agit d'un projet qui a besoin de s'inscrire dans la durée pour réussir.

Mais on pourrait dans le même sens évaluer l'intérêt des deux Gouvernements successifs par rapport à cette question puisqu'il apparaît clairement que si ces noyaux commerciaux lancés par le ministre Picqué ont connu une mise en place enthousiaste et ambitieuse et un réel soutien du Gouvernement, l'enthousiasme du Gouvernement actuellement en place semble s'être sérieusement érodé car s'il n'y a pas, dans le chef du Gouvernement, d'abandon du projet, on assiste néanmoins à une situation de léthargie et d'endormissement. Il n'y a pas en tout cas de message clair du Gouvernement vis-à-vis des noyaux commerciaux.

Vous allez peut-être démentir mes propos tout à l'heure et lancer un message vigoureux. Je constate, pour ma part en tout cas, que depuis un an, nous assistons à une véritable léthargie du politique à cet égard. J'attendrai avec impatience votre réponse à ce sujet.

Or, après une mise en place des 12 noyaux commerciaux et des 12 coordinateurs de ces noyaux, il est grand temps aujourd'hui de penser à leur avenir, à une éventuelle ordonnance les réglementant et leur assurant une pérennité et à un financement plus stable que celui qui leur est accordé actuellement.

On sait que revitaliser un quartier et stabiliser des commerces sont des opérations difficiles, de longue haleine, qui impliquent de nombreux acteurs, plusieurs niveaux de pouvoir, des politiques diverses (rénovation, emploi, mobilité); il faut donc le temps pour ces noyaux de s'implanter dans les quartiers. Leur donner le temps mais aussi des garanties de poursuite et de survie. Il y aura peut-être à rectifier le tir en matière de périmètres concernés, de critères définis, de nouveaux noyaux devront peut-être être créés mais tout cela, une évaluation doit pouvoir le déterminer.

C'est donc un plan d'action qui doit être élaboré et la structure faîtière qui chapeaute les noyaux commerciaux doit jouer son rôle dans la conception de celui-ci.

J'entends aujourd'hui qu'une ordonnance serait sur le tapis, qui serait plus globale et irait dans le sens d'une refonte de l'ordonnance sur la revitalisation des quartiers, une sorte de « noyau de vie ». Cette ordonnance inclurait les noyaux commerciaux. Nous n'y sommes à priori pas opposés, pour autant que la problématique de ces noyaux commerciaux ne soit pas noyée dans le reste et ne finisse dès lors par disparaître. Sinon, l'idée

d'une sorte d'ordonnance cadre reprenant des matières très transversales et liées est en soi une bonne idée si elle permet plus de cohérence et de passerelles entre les politiques et si elle permet, dans certains cas, des simplifications des procédures.

Encore une fois une évaluation de l'expérience noyaux commerciaux devrait permettre, par exemple de savoir quelle implication ont eu sur les commerces les contrats de quartier. Je plaide encore pour une bonne réflexion et une inscription dans la durée. Le développement durable, on y revient toujours.

La législature précédente avait également prévu un observatoire du commerce dont on n'entend plus guère parler. Qu'en est-il? Une étude réalisée par Stratec devrait être aboutie. Que comptez-vous en faire, puisqu'il semble qu'elle analyse la situation de 33 noyaux commerciaux bruxellois?

Pour qu'un noyau commercial fonctionne, les autorités locales doivent soutenir le projet et insuffler, de leur côté aussi, une dynamique. Or, tous les noyaux commerciaux ne fonctionnent pas de la même manière et certains rencontrent même des problèmes du fait des relations avec des responsables locaux.

Dans ce genre de cas, je crois que à la fois la Région et la structure faîtière doivent jouer un rôle de médiation pour résoudre les conflits. Il serait probablement intéressant qu'il y ait, comme cela existe pour certians noyaux commerciaux, une personne de référence à la commune, qui ne soit peut-être pas l'échevin, et qui serve de courroie de transmission.

J'en viens au deuxième point qui est également d'actualité: la place du commerce en Région bruxelloise et le débat lancé la semaine passée, à la fois par la grande et la petite distributions, qui, toutes deux, s'opposent au projet de PRAS, mais pour des raisons diamétralement différentes.

C'est dans la dernière ligne droite du projet de PRAS que les acteurs économiques de la grande et de la petite distributions font éclater leurs divergences sur la politique urbanistico-économique du Gouvernement bruxellois. On a pu aborder cette question ce matin dans le cadre de la discussion sur le PRTD et sur le PRAS. C'est à une sorte de guerre que se livrent discrètement, depuis des années, les organisations représentatives des commerces, une guerre qui atteint aujourd'hui son paroxysme: je rappelle le feuilleton du Cora d'Anderlecht que M. Vandenbossche connaît bien.

Cette situation traduit un malaise: il est évident que certaines orientations planologiques du PRAS n'ont jamais été discutées avec les acteurs concernés et encore moins dans l'enceinte parlementaire, ce que le groupe ECOLO a plusieurs fois dénoncé.

D'une part, la grande distribution, par la voix de GIB-IMMO, regrette que le projet de PRAS ne permette pas à de nouvelles très grandes surfaces de s'ouvrir ni aux existantes de se développer. Le secrétaire d'Etat Eric André a pourtant déjà annoncé qu'il voulait remédier à cette situation en permettant à certaines grandes enseignes de s'installer sans contrainte à Bruxelles. D'autre part, la petite distribution s'inquiète de ce que le PRAS est trop permissif à l'égard des grands commerces.

Je rappelle que le projet de PRAS actuel est déjà moins contraignant à l'égard des grandes surfaces que ne l'était le projet de PRAS n° 1 et ce à la suite de la pression de la Fédération des entreprises de distribution, qui ne semble pas avoir dit son dernier mot.

Pour ECOLO, si le PRAS devait aller encore plus loin dans l'autorisation des très grandes surfaces, il y aurait remise en question totale en matière de planification de développement commercial, une remise en question qui atteindrait de plein fouet les petits et moyens commerces soumis à la concurrence de la très grande distribution. Or, je rappelle que l'objectif du PRD était en la matière la protection du secteur des petits et moyens commerces, particulièrement développés dans notre Région, et que c'est dans ce sens également qu'allait la résolution votée au Parlement bruxellois le 17 octobre 1996. C'est également la politique développée par le Gouvernement régional qui tend à redynamiser les petits et moyens commerces existants via des contrats de noyaux commerciaux.

Le Gouvernement bruxellois ne peut revenir sur cette orientation, à moins de modifier radicalement le PRD sur ce point, ce qui n'est pas encore prévu, mais aujourd'hui nous savons que les liens entre PRAS et PRD risquent de changer fondamentalement et qu'il serait donc possible que le PRD affirme une chose et que le PRAS en réalise une autre.

Que l'on me comprenne bien aujourd'hui: il n'est pas question de stigmatiser la grande distribution qui doit avoir sa place dans notre ville, mais plutôt de préserver la place de toutes les fonctions et donc aussi du petit et moyen commerce particulièrement présent à Bruxelles et qui a trop souvent connu les assauts de concurrents mastodontes, pour la plupart issus de compagnies étrangères. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Bouarfa.

Mme Sfia Bouarfa. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, les études sur le commerce régional confirmeraient la dégradation de la situation. Ainsi en 1992, l'une des études préparatoires au PRD montrait que seuls 11 % des 139 noyaux commerciaux étudiés avaient une forte vitalité, alors que 62 % de ces noyaux laissaient apparaître une vitalité moyenne ou médiocre.

Des études plus récentes portant sur un ensemble des noyaux plus restreints confirment ce diagnostic.

La situation est particulièrement préoccupante pour les noyaux commerciaux situés dans le pentagone et dans certaines communes de la première couronne, d'autant plus préoccupante qu'il s'agit là d'une source potentielle d'emplois de proximité pour les habitants de ces quartiers.

D'un point de vue stratégique, le soutien de ces commerces se justifie également dans le sens où ce sont surtout des commerces différents, je pense ici aux commerces qui offrent une dimension multiculturelle, tels que les magasins de la rue du Brabant, rue Josaphat, Chaussée de Gand, ... qui seront capables d'assumer la concurrence avec les grandes surfaces.

Il faut rappeler par exemple, que dans un quartier comme le quartier Nord qui était voué à mourir de sa plus belle mort dans les années 1970 à la suite de la restructuration de ce quartier et à l'arrivée des mastodondes, l'action des riverains a donné naissance à un quartier florissant tel que la rue du Brabant que nous connaissons bien, monsieur Clerfayt et moi-même.

Ce quartier, qui a généré un grand nombre d'emplois nouveaux, attire à présent des acheteurs de pays tels l'Allemagne, la France ou la Hollande.

En outre, comme l'a rappelé mon collègue Vandenbossche, de manière générale, une politique de promotion du commerce de proximité dans les quartiers du centre doit s'accompagner de mesures en matière de stationnement, de qualité de l'espace public, de propreté et de maintien d'un climat sécurisant et de convivialité, ... de manière à favoriser un commerce de proximité intégré dans le tissu social et urbain. Ce principe a par ailleurs déjà été mis en évidence dans le PRD de 1992.

Une autre initiative prônée dans le PRD est la réalisation de «contrats de noyaux commerciaux», bien que concrètement la mise en œuvre de douze noyaux commerciaux et non dix comme

l'avait déclaré un collègue faisant l'objet d'un contrat entre les acteurs locaux et la Région n'ait débuté qu'en 1998. Or, comme l'a rappelé M. Clerfayt, il est à ce stade, grand temps d'évaluer ce programme d'une part, mais surtout de renouveler les études permettant de cibler les noyaux qui doivent faire l'objet d'un tel contrat, d'autre part.

En effet, la première vague des noyaux commerciaux était basée sur une étude de 1992 et l'on peut également s'interroger sur les critères qui ont présidé au choix de ces noyaux.

Ainsi, pour le groupe socialiste, il est essentiel que, si une deuxième vague a lieu, la transparence de toute la procédure soit améliorée.

En particulier, les critères de choix doivent:

1) être basés sur une étude plus récente que celle de 1992;

2) favoriser le commerce de proximité intégré au niveau social et urbain;

3) ne pas privilégier les intérêts des particuliers au détriment de l'activité économique du commerce de proximité.

A cet égard, comme je l'ai déjà dit, il me semble clairement que le commerce le plus prometteur pour notre région est celui qui met en avant la richesse multiculturelle de notre ville et c'est celui qui est le plus à même d'endiguer le déclin des petits commerces face à la concurrence des grandes surfaces.

Enfin, au nom de la solidarité entre les communes et entre les Bruxellois, il est évident que toutes les aides publiques visant à promouvoir le commerce doivent être accordées aux quartiers les plus en difficultés, qui, par ailleurs, se trouvent souvent être les plus riches au niveau culturel pour le commerce de proximité. *(Applaudissements.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je voudrais aborder brièvement la question de l'évaluation que les uns et les autres réclament en matière de noyaux commerciaux. Une première évaluation a été faite et relatée dans un article du journal *Le Soir*, en date du 26 avril. Il est intitulé: «Anderlecht, manifestation le 3 mai ...

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Vous êtes mal informé, monsieur Lemaire, cette manifestation a lieu aujourd'hui.

M. Michel Lemaire. — Excusez-moi, je ne suis donc pas bien informé! Mais il était écrit que la première manifestation d'évaluation aurait lieu le 3 mai, à Anderlecht.

Je lis: «Ras-le-Bol généralisé des commerçants du centre.» C'est incontestablement la première évaluation qui aura lieu sur cette problématique des contrats. Je rends hommage à la persévérance de M. Vandenbossche qui, dès 1994, alors qu'il était encore échevin dans la majorité à Anderlecht, — comme le temps passe! — avait attiré l'attention sur cette question.

Je ne dois pas rappeler le conflit existant relatif à l'implantation du Cora. Et insidieusement d'ailleurs, un de nos collègues avait dit qu'il faudrait ériger une statue à M. Vandenbossche. Mais on ne savait pas si on allait la placer à la rue Wayez ou dans le quartier du Meylemeersch.

C'est donc en 1994 que la réflexion a été entamée à ce sujet et que le quartier de la rue Wayez — quartier très symbolique — a commencé à dépérir à la suite, notamment de l'implantation du Cora — mais il n'y a pas que cela — et je ne crois pas que la situation se soit améliorée depuis lors. En 1998, on a pris des décisions et des positions plus officielles et aujourd'hui les gens qui ont fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics procèdent à une évaluation en disant qu'il ne se passe rien, que cela ne va pas, que toutes les énergies sont déployées dans le nouveau quartier du Cora et que rien ou presque n'a été octroyé en compensation aux quartiers commerciaux existants. Je suppose que, compte tenu de leur aigreur, il y a peut-être parfois de l'exagération, mais il faut dire que cette évaluation est particulièrement édifiante!

Je ne reviendrai pas sur les aspects intéressants évoqués par mes collègues, monsieur Tomas, mais je formulerai simplement deux petites réflexions.

M. Rudi Vervoort. — J'ai aussi lu cet article, monsieur Lemaire. Est-ce que vous impliquez la Région?

M. Michel Lemaire. — J'attends la réponse! Je suis ici en tant que démocrate, monsieur Vervoort. J'émets quelques considérations. J'essaie, pour faire gagner du temps à M. Chabert, de ne pas être trop long.

M. Rudi Vervoort. — Vous vendez votre marchandise en quelque sort!

M. Michel Lemaire. — Cela me semble normal! J'essaie de faire un tri et de laisser tomber certaines des innombrables questions que je comptais poser. Je vais me limiter d'ailleurs à deux questions.

Quels sont les enseignements dont vous pouvez nous faire part en ce qui concerne la problématique des plans communaux de développement? Cet outil merveilleux est géré avec le brio que l'on sait pas les différentes communes puisque tous les travaux devaient être terminés en 1996-1997 et on n'est encore nulle part.

Je présume, monsieur Tomas, que, dans les réflexions menées à propos des plans communaux de développement, une large part est réservée à la problématique des noyaux commerciaux. Dans le cadre des échanges d'informations entre les membres du Gouvernement, je serais intéressé de connaître celles que vous pouvez nous donner par rapport à l'évaluation qui est faite, commune par commune, des possibilités de recréer de tels noyaux.

Par la même occasion, pouvez-vous nous faire part de votre position par rapport aux propos tenus par M. André et les dangers que pourraient constituer les extensions de certaines surfaces commerciales? Tout cela est, souvent, en contradiction avec la volonté de défendre les noyaux commerciaux. Pouvez-vous nous parler des contacts que vous avez certainement eus avec M. André à ce sujet?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik plaats nog enkele kanttekeningen bij de handelskerncontracten en de verlenging en evaluatie ervan. Deze contracten zijn nu ongeveer een jaar in de praktijk van toepassing. Een evaluatie is altijd nuttig, maar de vraag is onder welke voorwaarden de mensen op het terrein zijn moeten beginnen werken. Het eerste wat opvalt is dat het personeelsstatuut van de handelswijkmanagers en hun assistenten enkele vragen doet rijzen. De handelswijkmanager heeft een aantal personen onder zijn of haar bevoegdheid. Er werd verondersteld dat hij of zij ondernemend is, initiatieven durft te nemen, kan onderhandelen met de overheid, andere handelaars en de buurtbewoners, en daarenbo-

ven leiding kan geven aan zijn of haar ondergeschikten. Op het terrein zijn er gelukkig zeer dynamische mensen aan het werk, maar we stellen spijtig genoeg vast dat deze personen de anciënniteit die ze ergens anders hebben opgebouwd, niet naar hun functie kunnen meenemen. Zij vertrekken dus het magere startvoorwaarden. Wel positief is dat ze een behoorlijke opleiding hebben gekregen.

De assistenten werken onder Gesco-statuut, wat geen al te mooi loopbaanperspectief is in een krappe arbeidsmarkt. Dit heeft dan ook gevolgen voor de motivatie van deze mensen. De stadswachten werd in eerste instantie een dienstverlenende rol en een wegwijsfunctie toebedeeld, zodat mensen die in die wijken komen winkelen zich welkom voelen. Slechts in tweede instantie zouden ze een veiligheidsrol op zich nemen. De vraag is of de aangeworven personen over voldoende contactvaardigheden beschikken. De zuiver toezichthoudende rol die hen werd toebedeeld teneinde financiering te krijgen voor deze functies, wijkt toch af van het initiële doel. Er is een groot verloop bij de stadswachten en de handelswijkmanagers moeten veel energie steken in het opleiden van nieuwe mensen, energie die ze niet in hun eigenlijke taken kunnen steken.

Een tweede aspect, naast het personeelsstatuut, is het werkingsbudget. Dit is zeer beperkt rekening houdend met het feit dat het moet dienen voor de huisvesting en de organisatie van de verschillende projecten. Zo merken we dat in één project wordt gekozen voor tweedehandsmeubels. Dit kan soms mooi zijn, maar soms ook armoedig. Andere projecten zitten verscholen op één of andere verdieping terwijl men toch zou hopen dat een dergelijk project een uitstalraam heeft dat uitnodigend werkt. Dit is geen goede start. Nochtans zijn de werkingsmiddelen in de eerste fase zeer belangrijk: ze moeten voldoende aanwezig zijn. Nadien kan worden nagegaan of de investeringen door de overheid stapsgewijs kunnen worden afgebouwd en/of vervangen door privé-financiering.

In de eerste plaats moeten de handelskernen geloofwaardigheid verwerven, ook bij de privé-partners. De verwachtingen die het Gewest op dit vlak koestert, zijn wellicht te hoog. Bovendien werd de behoefte aan budgettaire middelen onderschat. Bij de evaluatie moet dan ook rekening worden gehouden met de voorwaarden waarin moest worden gewerkt.

Het Gewest is duidelijk tekort geschoten. De VZW «De Handelswijken doen Heropleven» kan natuurlijk steunend en oriënterend werken en de prioriteiten enigszins sturen. Zij kan fungeren als klankbord. In feite is deze VZW echter niets meer dan een doorgeefluik voor gewestelijke middelen naar de gemeenten. Indien de betrokken handelaars actief en dynamisch zijn en bovendien door de gemeenten worden gesteund, dan vervult deze VZW haar rol naar behoren. Indien zij deze voorwaarden echter niet vervult, missen de handelaars elke ondersteuning. Ik vraag mij dan ook af of wij op dit vlak niet te maken hebben met een gebrek aan beleidsvisie, dan wel of er pas een balans kan worden opgemaakt nadat dit systeem een jaar heeft gewerkt. Bovendien vrezen wij dat er geen duidelijke beleidsvisie bestaat over de toekomst van Brussel als commerciële pool, samengesteld uit tal van kleine handelskernen.

Ter voorbereiding van het Gewestelijk Ontwikkelingsplan zijn de problemen in de verschillende Brusselse handelskernen duidelijk aan het licht gekomen. Voorts wordt er thans in ongeveer 30 handelskernen een enquête verricht. De resultaten ervan zijn op dit ogenblik nog niet beschikbaar. Ten slotte heeft de pers de resultaten gepubliceerd van de nationale studie van de universiteiten van Luik en Leuven over de geografische patronen van de Belgische «boodschappendoender». Uit deze studie blijkt dat het belang van Brussel als winkelcentrum voor de mensen van buiten de stad afneemt.

Gelet op ons pleidooi voor kleine handelskernen moet er op gewestelijk niveau dringend een strategisch commercieel plan worden uitgewerkt.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, chers collègues, comme l'ont souligné, tant M. Vandenbossche que M. Clerfayt, dans leur interpellation, la politique des noyaux commerciaux est une conséquence directe des indications données par le Plan régional de développement concernant la nécessaire revitalisation des pôles commerciaux de la Région bruxelloise.

Lors de la précédente législature, le Gouvernement a donc décidé de mettre en place une expérience-pilote relative à la dynamisation de 12 — et non 10, monsieur Clerfayt — noyaux commerciaux en déclin, suite à l'identification et à l'analyse de l'ensemble des noyaux de la Région. Une ASBL faîtière et 12 ASBL locales ont été mises sur pied suite aux résultats obtenus après l'appel à projets lancé par le Gouvernement.

Il ne m'appartient pas de justifier ce qui a été fait par le Gouvernement précédent. Certains ont parlé de transparence de la procédure. Je rappelle que c'est sur base de cet appel à projets que 12 projets particuliers ont été retenus. Je comprends l'impatience légitime des parlementaires d'avoir une évaluation. Soyez assurés que le ministre est tout aussi désireux que vous de l'obtenir de façon à pouvoir intensifier, corriger et rectifier ce qui doit l'être.

Comme l'a très bien dit Mme Byttebier, cette expérience a été lancée sur le plan opérationnel au début de l'année 1999. Il me paraît donc difficile de faire d'ores et déjà une évaluation définitive. Je vous rappelle que le délai fixé pour l'expérience est de trois ans. Cependant, l'ASBL Faîtière qui assure la coordination du projet, et dans laquelle siège un représentant du ministère de l'Economie — donc une connexion se fait de manière directe avec mon administration — devrait d'ici le mois de juin me faire une proposition relative au lancement d'une évaluation à mi-parcours.

Ces délais ne doivent cependant pas nous empêcher de pouvoir dresser un premier bilan de cette première année de fonctionnement.

Sur base des rapports remis par les différents noyaux et ceux élaborés par la coordination, il apparaît clairement que des résultats tangibles ont pu être engrangés dans les noyaux où un partenariat efficace a pu se mettre en place entre la commune, la Région et les commerçants, qu'ils soient ou non fédérés au sein d'une association.

La région est apte à faire bien des choses mais si de son côté le partenaire public, au niveau communal, ne s'investit pas dans le projet, il est clair que cela fonctionnera moins bien. L'expérience est d'ailleurs meilleure à certains endroits qu'à d'autres et cela apparaîtra dans l'évaluation qui sera faite à mi-parcours.

Outre la création de ce partenariat, les résultats peuvent se mesurer au niveau de différents indices comme par exemple: la diminution des surfaces commerciales inoccupées, l'implantation de magasins franchisés, l'augmentation du nombre de chalands, la dynamisation des associations de commerçants existantes, la création de nouvelles animations créatives, l'indice de satisfaction par rapport au travail de la structure qui gère le noyau et la création d'un nouveau climat au sein du noyau.

Tous ces éléments seront formalisés dans le canevas de l'évaluation dont les résultats devraient être disponibles pour la fin du mois d'octobre.

Sur le plan de la coordination, il est clair que la faculté à générer l'échange d'expériences entre les noyaux et la possibilité de dégager des stratégies d'action à moyen et à long termes seront également évaluées.

Si ces éléments sont validés par l'évaluation à mi-parcours, je n'exclus pas la possibilité d'étendre l'expérience à d'autres noyaux. Dans la mesure où j'envisage cette étude comme globale mais également spécifique à chaque noyau, si certaines évaluations individuelles font apparaître un échec patent de l'expérience, je pense qu'il faudra envisager l'arrêt du projet dans ces noyaux.

Ik meen overigens dat het partnership en de aansluiting op het netwerk de sleutelelementen vormen van dit beleid. De ambtenaren belast met de commerciële ontwikkeling voelen zich veelal niet geroepen om de problemen in hun geheel op te lossen. Al te vaak spitsen zij zich toe op taken die niet tot hun bevoegdheidssfeer behoren. Ik beschouw hen niet als beheerders van de openbare ruimte, maar veeleer als bemiddelaars tussen handelaars, klanten en de verschillende openbare diensten of privé-instanties wier actie onmiskenbaar een weerslag heeft op het reilen en zeilen en op de heropleving van de handelskernen.

Ik begrijp volkomen de bekommering van de heer Vandenbossche die een opsomming geeft van de ellenlange lijst van dossiers met betrekking tot de heropleving van de handelskernen. Ik meen echter dat deze materie veeleer ressorteert onder de bevoegdheid van de leden van de Regering dan onder de bevoegdheid van de ontwikkelingsambtenaren. De leden van de Regering zijn immers niet alleen bevoegd voor economie en voor een heropleving van de handelskernen, maar ook voor ruimtelijke ordening en mobiliteit.

De bevoegdheid van de regeringsleden overstijgt dus ruimschoots het proefproject waarvan hier sprake is.

Par ailleurs, la continuation de l'expérience et sa pérennité passent également par une meilleure intégration au sein du dispositif global de revitalisation des quartiers mis en place par le Gouvernement.

Je reviendrai sur les interpellations de Mme Huytebroeck. Ainsi, il me semble que les perspectives de la dynamisation des noyaux commerciaux doivent être davantage prises en considération dans le cadre des contrats de quartiers mais également dans celui des initiatives locales de développement de l'économie et de l'emploi.

Comme l'avait bien relevé Mme Bouarfa, il ne faut en effet pas perdre de vue que le commerce reste, dans les quartiers défavorisés, un gisement d'emplois intéressant à condition de pouvoir assurer une gestion encadrée de ce développement tant sur le plan de la formation, de la stratégie des porteurs de projets que de leur accès au crédit. Là également, les agents de développement ont un rôle important à jouer en tant que première ligne du dispositif de revitalisation économique des quartiers que nous sommes en train de mettre en place, entre autres grâce à l'apport des fonds structurels européens.

Pour répondre aux questions plus spécifiques posées par Mme Huytebroeck, je commencerai par dire que je n'envisage pas actuellement d'élaborer une ordonnance concernant la revitalisation de ces noyaux commerciaux; c'est beaucoup trop tôt. Nous devons d'abord tirer les leçons de l'expérience-pilote, la corriger, l'améliorer, l'augmenter sans doute. Nous devons faire preuve de souplesse en cette matière; il ne faut pas figer ce qui existe sous peine de devoir rapidement apporter des modifications à une ordonnance.

Peut-être me suis-je mal exprimé mais, dans l'ordonnance « Quartiers » qui vous sera soumise, je souhaite établir une liaison entre divers autres objectifs dans ces contrats de quartier ou quartiers d'initiatives, par exemple, ceux repris dans Objectif II. Je n'ai nullement l'intention d'intégrer toute la problématique des noyaux commerciaux dans cette ordonnance, pour la simple raison que, dans les choix des 12 noyaux commerciaux, il existe actuellement des noyaux commerciaux extérieurs aux zones définies par les contrats de quartier et quartiers d'initiatives. Je pense à la rue Wayez, à Ixelles, à Molenbeek (Machtens), à Saint-Jacques.

Il convient de distinguer deux choses : là où une connexion peut être établie entre le dispositif « contrats de quartier ou quartiers d'initiatives » Objectif II et associer le développement économique, cela se fera, mais le développement des noyaux commerciaux peut intégrer des zones tout à fait extérieures à ces contrats de quartier.

Cela dit, d'après Mme Huytebroeck, le Gouvernement restait inactif à ce sujet : pas du tout. Des moyens supplémentaires seront dégagés par le Gouvernement en faveur des noyaux commerciaux. A partir de quand et combien ? Je ne peux pas vous le dire. Pour le moment, le projet est soumis au Gouvernement. Des moyens supplémentaires en provenance de l'Etat fédéral, dans le cadre de la politique de l'emploi pour l'engagement de jeunes chômeurs, une partie sera consacrée à un appui aux noyaux commerciaux; c'est mon souhait. Certains de ces noyaux sont déjà au courant et en sont extrêmement satisfaits.

Voilà un message clair de soutien par la politique de l'emploi à la politique de l'économie; de temps à autre, il est utile d'avoir plusieurs casquettes.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Ce sera sous forme d'ACS alors ?

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Sous forme d'agents payés par des moyens provenant du fédéral.

Mme Bouarfa a raison de souligner la richesse inhérente à certains de ces noyaux commerciaux, essentiellement parce qu'ils constituent des lieux de vie dans des quartiers en évolution et qui sont devenus très multiculturels.

On n'avait pas encore parlé d'Anderlecht aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Mais on n'a entendu parler que d'Anderlecht !

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je vais tout de même essayer de satisfaire M. Lemaire qui m'a posé une question au sujet de cette commune. En ce qui concerne la manifestation organisée pour le 3 mai, je n'entends rien de négatif à propos de l'attitude de la Région. J'ai eu, à trois reprises, des contacts avec le manager qui s'occupe de ce noyau commercial et j'ai reçu une lettre de remerciements de sa part.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Mais si tout va bien avec la Région, avec qui cela ne va-t-il pas ?

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de

l'Energie et du Logement. — Il arrive que des problèmes se posent. Dans ce cas, la Région peut jouer un rôle de médiateur de façon à apporter des solutions. Au début de mon intervention, je vous ai expliqué qu'un partenariat efficace était nécessaire entre la Région, la commune et les commerçants.

Mme Sfia Bouarfa. — Le même problème s'est posé en ce qui concerne les contrats de quartier.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — J'ai souhaité mettre fin à un certain mécontentement. J'ai essayé de voir si c'était la Région qui n'avait pas répondu à un certain nombre de demandes. J'ai pu annoncer au manager qu'au contraire, la Région allait apporter des moyens supplémentaires. Je vous transmettrai donc, en fin de séance, la copie de sa lettre de remerciements.

Het is juist dat ook de vorming en het statuut van de betrokkenen moet worden geëvalueerd.

Si je ne me trompe, c'est M. Clerfayt qui m'a demandé ce que certains étaient aller faire à Cannes. En fait, il s'agissait de tenir compte des expériences réalisées à l'étranger. Ce voyage a donc été effectué dans un but de formation. Toutefois, je demanderai de plus amples renseignements sur l'intérêt de cette formation et veillerai à la diffusion des résultats de ce voyage à tous ceux qui n'ont pas eu la possibilité de participer à ce déplacement, très intéressant sans doute.

Mevrouw Byttebier heeft ook een vraag gesteld in verband met de werkingsvoorwaarden. Door het Gewest worden werkingsmiddelen ter beschikking gesteld. De gemeenten moeten echter ook hun steentje bijdragen en bij de evaluatie zullen wij nagaan welke inspanningen zij zelf hebben geleverd.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire qui désire obtenir une précision.

M. Michel Lemaire. — En ce qui concerne le Plan régional de développement, n'avez-vous pas reçu d'informations quant à la demande de nouveaux projets ?

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je n'ai aucune information à ce niveau-là, mais si vous avez une question précise à me poser, soit vous m'adressez une lettre que je transmettrai à mon collègue, M. André, soit vous la lui adressez directement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vandenbossche pour une réplique.

Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, ik ben heel ontgoocheld over het antwoord van de minister. Hij heeft geantwoord op de vragen van de heer Clerfayt, maar niet op de vragen die ik hem heb gesteld. Ik zie mij dan ook verplicht opnieuw een interpellatieverzoek in te dienen om misschien een antwoord van de minister te krijgen.

Mevrouw de Voorzitter. — Dat kunt u doen, maar volgens het reglement moet u daarvoor wel twee maanden wachten.

La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Madame la Présidente, je souhaite simplement profiter de ce droit de réplique pour retenir deux éléments de la réponse du ministre: d'une part, une évaluation sera mise en œuvre dès le mois de juin. Il nous la présentera, je l'espère, dans le courant du mois d'octobre. D'autre part, cette évaluation permettra peut-être une reformulation, une adaptation, mais certainement également une extension de ces programmes de noyaux commerciaux à d'autres zones, d'autres quartiers de la ville, qui en ont également besoin et qui n'ont pas eu la chance d'être retenus parmi les douze premiers.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIERE D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES NOUVELLES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «HET BELEID VAN DE REGERING INZAKE STEUN BIJ DE OPRICHTING VAN NIEUWE BEDRIJVEN»

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le ministre, une fois n'est pas coutume, mais je tiens à saluer ici la correction dont vous faites preuve à l'égard de notre institution en acceptant que ce débat ait lieu aujourd'hui dans cette enceinte à la différence de ce que j'ai dénoncé ce matin par rapport à vos autres collègues. Donc, je tiens à vous rendre hommage à ce sujet.

Vous croyez peut-être, monsieur Tomas, que ces mots flatteurs servent à mieux dissimuler un discours beaucoup moins élogieux, hélas, sur votre politique en matière d'aide à la création d'entreprises nouvelles. Si tel était le cas, je saluerais une nouvelle fois votre perspicacité, votre clairvoyance, tant votre politique dans ce domaine est relativement décevante.

Vous me rétorquerez probablement que de la part d'un parlementaire de l'opposition, vous n'en attendiez pas moins, que j'exagère constamment lors de mes interventions. Mais, ce constat, monsieur le ministre, ce n'est pas moi qui le pose, pas plus que mon parti, mais bien l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, en collaboration d'ailleurs avec un ancien attaché du ministre Picqué, lui-même en charge de l'emploi sous la législation précédente.

Cet observatoire vient donc de rendre publique son analyse du tissu socio-économique des communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ses conclusions, il signale que: «L'évolution de la structure économique bruxelloise est à la fois source de satisfaction, comme le maintien d'un tissu diversifié ainsi que la présence d'entreprises de grande taille à Bruxelles, mais également d'incertitudes, au rang desquelles on peut citer la relative faiblesse des établissements de très petite taille ainsi

que la difficulté de l'économie régionale à offrir de réelles perspectives d'emploi aux jeunes Bruxellois d'origine étrangère. »

L'observatoire souligne donc d'une manière aiguë la relative faiblesse des établissements de très petite taille, c'est-à-dire ceux qui emploient de une à quatre personnes. J'irai plus loin en parlant de faiblesse absolue dans ce domaine.

Au vu de l'analyse fouillée de l'observatoire, il faut constater que le nombre de ces très petites entreprises a singulièrement diminué entre 1992 et 1997. Pour resituer le débat, nous comptions, en 1992, en Région bruxelloise, quelque 22 529 établissements employant de une à quatre personnes. Au 1er janvier 1998, leur nombre ne s'élevait plus qu'à 21 843 unités. C'est là une chute de près de 700 unités, soit plus de 3 %. En termes d'emplois, les répercussions négatives ne se sont évidemment pas fait attendre. Le bilan global du personnel employé dans ces micro-entreprises est passé d'environ 39 000 unités à un peu plus de 37 500. Il n'y a donc vraiment pas de quoi se réjouir. Au contraire !

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez toujours eu une lecture un peu particulière des chiffres, vous permettant d'affirmer que les chiffres du chômage en Région bruxelloise n'étaient pas si mauvais que cela. Or, ceux-ci furent à la hausse en 1999 et notre Région est la seule dans cette situation.

Dois-je rappeler à cette tribune, monsieur le ministre, que les chiffres du chômage sont en diminution tant en Flandre qu'en Wallonie ? Notre Région est malheureusement la dernière à tirer profit des fruits de la relance, alors qu'elle dispose d'atouts spécifiques considérables pour être, au contraire, la première à relever le défi de la croissance. Je pense aux universités qui ont leur siège sur notre territoire, au niveau d'infrastructures élevé dont nous disposons, au potentiel touristique insoupçonnable de notre Région, à la population importante dans une économie de services et à l'énorme attrait international de notre Région.

Lors d'une interpellation précédente, j'ai déjà dit que l'on pouvait vous qualifier de ministre du non-emploi en Région bruxelloise. Les chiffres de l'Observatoire du marché du travail sont là pour confirmer une fois de plus ce qualificatif, et je le regrette. Je citerai comme exemple ce que vous faites, ou plutôt ce que vous ne faites pas pour développer la culture entrepreneuriale dans notre Région et pour encourager la création de jeunes entreprises.

Vous devez savoir que la force de travail occupée à Bruxelles ne comprend qu'un travailleur bruxellois sur deux, et cela en dépit d'un chomage bruxellois extrêmement important. Je crois que nous sommes d'accord sur ce constat.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — D'accord. Mais quelles solutions proposez-vous ?

M. Benoît Cerexhe. — Je vais y venir, monsieur le ministre.

Je crois qu'un des axes prioritaires d'une politique de résorption du chômage est moins la gestion de l'emploi existant comme vous l'envisagez, qu'une politique d'encouragement pour développer de nouveaux projets entrepreneurs, et plus particulièrement dans une zone à forte densité de population, comme l'est la Région bruxelloise.

La création d'entreprises de très petite taille doit être une priorité pour la Région bruxelloise. La plupart des grandes entreprises d'aujourd'hui furent, à leurs débuts, des entreprises de petite taille.

On ne naît pas toujours grand, monsieur le ministre, mais cela n'a jamais empêché de croître pour parfois devenir géant.

Vous avez, en début de législature, lors du débat budgétaire, défini quels étaient, selon vous, les quatre axes et leur degré de priorité pour combattre l'évolution peu favorable du chômage dans notre région.

Je vous ai relu dans les annales de notre Assemblée pour mieux percevoir encore votre vision économique de la Région. J'y ai ainsi lu que la première de vos priorités portait sur le maintien d'un climat économique favorable à l'activité économique — belle déclaration d'intention. Votre deuxième priorité consistait à fidéliser et promouvoir les entreprises installées à Bruxelles; votre troisième priorité portait sur la recherche de capitaux étrangers susceptibles d'investir à Bruxelles et enfin — façon de parler! — le soutien aux projets novateurs de création d'entreprises nouvelles n'arrive malheureusement qu'en quatrième et dernière position. En effet, si le maintien du tissu économique est naturellement un objectif que tout le monde peut partager, il n'en demeure pas moins qu'une politique beaucoup plus active, proactive,

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

de développement du tissu économique tel qu'il existe aujourd'hui par l'arrivée de nombreuses petites, voire micro entreprises, est une réelle nécessité, non seulement pour l'activité économique proprement dite, mais plus encore pour cette frange importante de la population bruxelloise sans emploi à l'heure actuelle, et plus particulièrement pour les jeunes de moins de 25 ans qui, dans certaines communes de la région, se retrouvent sans quasi aucune perspective d'embauche.

Or, nombreux sont ceux qui s'accordent à reconnaître les débouchés importants que peuvent constituer, à court et moyen terme, pour les travailleurs les plus jeunes, les entreprises qui ont pour vocation d'être petites, d'autres interpellations ont évoqué aujourd'hui la nécessité de défendre et d'encourager les noyaux commerciaux et les entreprises qui s'inscrivent dans ce que l'on nomme aujourd'hui la nouvelle économie.

Les moyens mis en œuvre par la Région pour encourager la création de jeunes entreprises nous semblent, monsieur le ministre, ridiculement faibles et, lorsqu'ils existent, malheureusement relativement mal utilisés.

Vous avez, dites-vous, — j'ai lu cela dans une interview — récemment découvert les opportunités que recèle le développement touristique. Nous en sommes fort heureux. Nous nous étonnons toutefois qu'il vous ait fallu autant d'années après la publication par le Gouvernement régional bruxellois du Livre blanc sur le tourisme (il y a 7 ans) pour enfin arriver aux conclusions que tous les responsables politiques et économiques de la Région avaient déjà tirées.

Puisque le secteur du tourisme semble aujourd'hui susciter votre intérêt, j'ose espérer, monsieur Tomas, que vous privilégierez, dans les semaines et les mois qui viennent, toutes les initiatives, petites ou moins petites, qui permettraient de rendre notre région plus accueillante pour le visiteur étranger. J'ai à ce propos développé une interpellation il y a un mois sur la création d'un Musée de l'Europe en Région bruxelloise. Cela pourrait être une bonne initiative.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — A condition qu'on en ait les moyens!

M. Benoît Cerexhe. — J'ai dit combien il nous semblait que les moyens mis en œuvre pour encourager la création de jeunes entreprises dans notre région semblaient ridicules et je n'ai pas peur de dire à cette tribune, monsieur le ministre, que, malheureusement, la passivité de votre cabinet en cette matière porte préjudice au sain développement de notre région. Elle contraste singulièrement avec les efforts faits sous la législature précédente par M. Chabert, à qui il faut rendre hommage, pour tenter d'imposer, malgré les réticences de certains, son plan Dynamo et les 53 idées qu'il contenait.

Ce plan privilégiait le développement des nouveaux projets et mettait l'accent sur l'efficacité des aides publiques en termes de développement économique. Vous avez peut-être décidé, monsieur le ministre, de mettre ce plan aux archives ... C'est votre responsabilité. Toutefois, en attendant que vous définissiez de nouvelles orientations en matière d'aide au développement économique, il nous semble impératif d'assurer la continuité de l'action des services publics et d'appliquer les décisions non encore abrogées prises sous la législature précédente. Ce n'est pas en décourageant les chefs d'entreprise qui attendent de savoir de quoi demain sera fait que vous favoriserez l'emploi dans notre région.

Certes, ce plan Dynamo n'était pas parfait, pas tellement du chef de M. Chabert, mais plutôt à cause du refus de certains d'encourager une vision moins misérabiliste du dossier relatif à l'emploi et à l'économie bruxelloise.

Neuf mois après votre entrée en fonction, monsieur le ministre, votre bilan est bien maigre. Les centres d'entreprises prévus dans le cadre du programme Urban ne sont toujours pas opérationnels. Combien d'années faudra-t-il encore attendre avant que vous preniez conscience de leur importance pour le développement économique de notre région ? L'initiative prise par la commune de Schaerbeek me semble aller dans le bon sens.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ce n'est pas la première ...

M. Benoît Cerexhe. — Permettez-moi aussi, monsieur le ministre, de vous suggérer d'étudier le concept d'hôtels d'entreprises qui regrouperaient des activités complémentaires dans un immeuble que l'on pourrait rénover.

A nos yeux, les moyens alloués à la promotion de l'esprit d'entreprise en Région bruxelloise sont trop faibles et relativement mal utilisés. La SRIB et ses filiales, dont la mission consiste notamment à encourager l'investissement économique, ne privilégient pas assez l'aide aux toutes petites entreprises innovantes. Elles préfèrent venir en aide à des sociétés plus importantes à la recherche d'un complément de financement qu'elles pourraient, à notre avis, obtenir auprès d'autres investisseurs. Par ailleurs, les pouvoirs publics se contentent beaucoup trop de jouer un rôle de généreux banquiers en se bornant à avancer de l'argent à des conditions de prêts avantageuses. Il serait opportun d'envisager une politique volontariste et dynamique qui ferait participer directement les pouvoirs publics et parapublics au capital des jeunes entreprises innovantes. Cette manière d'agir comporterait certains risques, mais présenterait l'énorme avantage de faire de la Région, en faveur des jeunes entrepreneurs, non plus un banquier, certes inerte, mais un véritable partenaire co-porteur de projets.

M. le Président. — Monsieur Cerexhe, vous avez dépassé votre temps de parole; je vous invite donc à conclure.

M. Benoît Cerexhe. — Je conclus, monsieur le Président. L'économie bruxelloise a besoin de nouveaux projets. Le contexte économique actuel autorise les initiatives les plus diverses dans notre région. Nous ne pouvons pas laisser cette chance unique, pas même, ne vous en déplaise, monsieur le ministre, après sept ans de retard. Il est temps, monsieur le ministre, que vous vous en rendiez compte et que vous meniez à présent une authentique politique dynamique en la matière au profit de notre région. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, la problématique de la création et du soutien aux toutes petites entreprises est intéressante; je pense que M. Cerexhe a bien fait de l'aborder, même si je ne suis pas d'accord sur tout ce qu'il a dit, loin de là.

Les aides actuelles à l'expansion économique sont à la fois nombreuses, difficiles d'accès et peu ciblées sur des priorités dont on pourrait attendre qu'elles soient la promotion de l'économie bruxelloise et de ses habitants. Le résultat est à la fois paradoxal et déplorable : d'une part, une espèce de saupoudrage puisqu'on aide à peu près tous les opérateurs économiques admissibles et, d'autre part, — c'est là qu'est le paradoxe — un nombre peu important d'opérateurs candidats à ces aides publiques à l'expansion économique, précisément en raison de leur complexité.

Pour ces raisons, nous proposons une évaluation qualitative par secteur économique, à côté de l'évaluation quantitative annuelle qui est aujourd'hui réalisée. Une telle évaluation qualitative permettrait de recentrer les aides en modifiant les critères actuels d'attribution en fonction du tissu économique bruxellois caractérisé par l'importance des très petites entreprises et aussi en fonction des filières économiques que l'on choisirait de privilégier, celles qui répondent aux besoins de la ville et de ses habitants.

L'aide aux investissements aux jeunes entreprises ou aux entreprises en croissance prend tout son sens si elle produit de l'emploi. Il y aurait donc lieu de lier l'octroi de ces aides à un engagement sur l'emploi à créer ou au moins sur la formation permanente des travailleurs déjà actifs dans l'entreprise au moment où celle-ci sollicite l'aide à l'investissement.

Les aides bruxelloises à l'embauche — primes à l'embauche, primes de transition professionnelle — sont en grande partie inefficaces, d'une part à cause de ce que l'on appelle l'effet d'aubaine et, d'autre part, en raison de la concurrence avec des aides fédérales. Pour ces raisons, nous plaidons pour la réalisation d'une évaluation de toute la politique de l'emploi, en ce compris les primes à l'embauche, conformément à ce que prévoyait la déclaration du Gouvernement.

Enfin, je voudrais dire quelques mots à propos de l'arrêté royal n° 123 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'expansion économique. Cet arrêté organise une subvention financière de la Région en faveur des entreprises occupant de 3 à 100 travailleurs, qui mettent au point un projet destiné à renforcer leurs exportations en dehors de l'Union européenne, ou à créer des produits ou procédés nouveaux, ou encore à réaliser des économies d'énergie ou de matières premières. Cette mesure héritée de l'Etat fédéral a été transposée en droit bruxellois en 1997 pour l'adapter à la réalité institutionnelle ainsi que pour faciliter les formalités administratives. Le but de cette transposition n'était pas de recentrer les aides. Ne serait-il pas temps aujourd'hui de réformer cet outil d'expansion écono-

mique et de promotion de l'emploi en faveur des PME, pour le rendre plus opérationnel et plus adapté à la réalité des très petites entreprises bruxelloises, à l'instar de ce qui s'est fait en Wallonie depuis plusieurs années déjà?

M. le Président. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, chers collègues, je suis assez déçu du ton de l'interpellation de M. Cerexhe qui me considère comme responsable du non-engagement, par les entreprises, de travailleurs étrangers. J'ai suffisamment exprimé mon mécontentement à ce niveau-là ...

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai jamais dit cela; vous faites un raccourci, monsieur le ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Pas du tout. D'ailleurs, je n'aime pas votre style qui consiste à considérer que rien ne se fait et que je suis responsable de tout. J'ai l'impression que votre interpellation résulte surtout d'une méconnaissance flagrante de ce qui existe en Région bruxelloise. Je vais donc vous expliquer ce qui se fait; ce sera donc une leçon plutôt qu'une réponse à votre interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Je vous écoute, monsieur le ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Vous avez fait référence aux axes que j'ai proposés en début de législature en tant que piliers de ma politique économique régionale et au-delà de l'objectif de maintien d'un climat favorable, objectif qui fait intervenir plusieurs politiques et en premier lieu l'aménagement du territoire. Vous avez cité à nouveau les trois axes principaux de ma politique:

— fidéliser et promouvoir les entreprises déjà implantées à Bruxelles; je suppose que vous n'êtes pas contre;

— attirer, non pas des capitaux étrangers seulement, mais bien des investisseurs, opérateurs économiques basés à l'étranger; je suppose que vous n'êtes pas contre;

— aider les personnes et les groupes porteurs de projets à les concrétiser par la création d'une nouvelle entreprise, je suppose que vous n'êtes pas contre non plus.

A cet égard, je voudrais dissiper un malentendu: ces trois axes ne doivent pas être suivis à la suite l'un de l'autre, en manière telle que le troisième, qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, aurait la plus faible priorité.

Il y a donc, au contraire, poursuite concomitante des trois objectifs. Si tant est qu'il y ait une gradation ou une pondération au sein des trois axes, ce serait bien plutôt une notion de difficulté croissante.

Et nous sommes bien là au centre de votre question. Tant les entreprises existant à Bruxelles que les entreprises étrangères, que nous invitons à envisager Bruxelles comme siège d'une nouvelle implantation, disposent d'une structure managerielle préexistante. Par contre, la naissance de nouvelles entreprises s'organise avec des personnes, des groupes et autour d'un projet, sans le bénéfice d'une structure de firme préexistante.

Il en résulte que les difficultés sont ici nombreuses et souvent importantes.

Mettons tout d'abord de côté les projets qui ont toutes les chances et tous les moyens avec eux. Le fils de famille, titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial, auteur d'un mémoire de fin d'études brillant sur un logiciel de création assistée par ordinateur de prothèses chirurgicales, est bien placé pour réunir autour de son projet et de sa formation académique les moyens financiers et humains nécessaires au succès d'une entreprise nouvelle. En effet, le futur entrepreneur de notre exemple dispose des trois atouts nécessaires: la volonté entrepreneuriale de développer son logiciel et de le commercialiser, les capacités au management consacrées par son diplôme d'ingénieur commercial et des moyens financiers familiaux et/ou bancaires.

Vous conviendrez avec moi de deux choses à propos de notre exemple: il ne doit pas être aidé (sinon au chapitre de l'information, comme toute autre entreprise bruxelloise ou étrangère) et surtout: un tel cas d'école est peu fréquent.

Je suppose que vous me demandez donc ce que nous faisons pour donner leur chance aux personnes et aux groupes de personnes qui, porteuses d'un projet, ne disposent pas de certains des atouts nécessaires: soit les capacités de gestion soit les moyens financiers.

Au niveau de l'acquisition de capacités managerielles, plusieurs programmes sont proposés aux porteurs de projets.

Ces programmes sont dispensés notamment par les organismes suivants, avec l'aide de mon département.

Vous pourrez peut-être revoir votre jugement lorsque vous disposerez de l'information utile:

— la Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles. (Celle-ci assiste par sa cellule « Création d'entreprises » ceux et celles qui veulent créer leur entreprise);

— l'Ecole de commerce Solvay développe par le canal de l'ASBL Cascade un programme « Initiation-accompagnement à la création d'entreprises ». A titre d'information pour le cycle 1999-2000, 25 candidatures de créateurs d'entreprise ont été retenues;

Pour vous montrer le pluralisme ...

— l'ICHEC par son département PME développe un programme de perfectionnement en gestion pour des dirigeants et créateurs de PME. En 1999-2000, 23 participants.

Bien sûr, dans ces trois exemples, on pourrait faire le reproche d'une aide s'adressant à des personnes déjà pourvues d'un bagage important de qualifications professionnelles à la gestion.

C'est pourquoi la Région aide également une initiative telle que Micro-Bruxelles « Capital local à finalité sociale en Région bruxelloise » au sein de laquelle la mission locale d'Etterbeek et l'ASBL Ceraction s'efforcent d'atteindre les objectifs suivants:

— soutenir le démarrage de micro-entreprises et de coopératives: les micro-entreprises émergentes ont un rôle à jouer dans le développement local; il convient donc de faciliter leur mise sur pied en leur octroyant une subvention ou en leur dispensant des conseils techniques;

— restaurer la cohésion sociale en encourageant la coopération et la solidarité parmi les acteurs locaux, afin de mettre en œuvre des activités utiles sur le plan social, telles que l'amélioration de la qualité de la vie ou de l'environnement local;

— renforcer les réseaux locaux et les groupements visant à faciliter l'intégration sociale des personnes en soutenant tout projet novateur non financé par des subsides régionaux, nationaux ou européens.

Cette initiative s'adresse à toute personne (ou groupe de personnes) qui souhaite démarrer une micro-entreprise ou une coopérative à vocation marchande pour autant qu'elle remplisse une des conditions suivantes:

— être demandeur d'emploi;

Je suppose que cela fait partie de vos préoccupations!

— avoir un emploi précaire, être peu scolarisé;

Je suppose que cela vous intéresse aussi!

— être scolarisé mais touché par d'autres critères d'exclusion: âge, origine, parcours, ...

La Région soutient également la création d'entreprises nouvelles au départ de résultats de la recherche scientifique. Cette création de *spin offs* est — par exemple — poursuivie par le programme Cello — thérapie cellulaire. Dans le cadre de ce programme d'impulsion, la Région s'efforce d'aider à la création d'une entreprise nouvelle dont le but sera de mettre sur le marché une nouvelle approche thérapeutique. Compte tenu de l'importance de l'aspect «recherche scientifique» de ce programme, il est géré par mon collègue, M. Simonet.

Hier encore, j'ai eu un contact avec lui afin d'examiner comment nous pourrions ensemble développer des bâtiments incubateurs d'entreprises à Bruxelles, en unissant nos efforts à ceux des universités et des institutions de recherches.

Quatre autres instruments sont mis à la disposition des créateurs d'entreprise potentiels:

— Technopole, qui peut aider le candidat entrepreneur à valider son projet sur le plan technique;

— Eebic — *Erasmus european business and innovation center* — qui fournit aux entreprises débutantes un lieu de travail des services logistiques et des conseils en management; ce centre d'entreprises s'adresse plus particulièrement aux projets relevant de la «nouvelle économie»;

— Euclides, centre d'entreprises situé dans la zone urbaine à revalider et qui bénéficiera à mon initiative d'un nouveau bâtiment pour y héberger de nouvelles entreprises; et enfin

— le guichet unique Ecobru, interface entre les pouvoirs publics et le monde des entreprises. Ecobru a également comme mission, dans la problématique qui nous occupe, d'accueillir, d'informer et d'accompagner les entrepreneurs potentiels.

Au niveau des moyens financiers, autre élément qui fait souvent défaut à ceux qui veulent créer leur propre entreprise, la Région propose les services de Brustart, filiale spécialisée de la SRIB pour les starters.

Par ailleurs, l'accès direct au Fonds de garantie de la loi du 4 août 1978 sera permis aux PME et aux indépendants.

Le réseau d'instruments de création d'entreprise, de centres d'entreprise et d'institutions financières doit concourir à l'objectif que vous soulignez: la création d'entreprises nouvelles.

En effet, au nombre des perspectives d'emplois aux jeunes Bruxellois d'origine étrangère, le travail indépendant est une solution d'intégration socioprofessionnelle efficace. Aujourd'hui, en Région bruxelloise, 21 % des indépendants sont étrangers, contre 8,31 en Région wallonne et 4,12 en Région flamande. On peut en outre considérer que deux indépendants bruxellois sur cinq sont d'origine étrangère. Le travail indépendant joue donc un rôle d'insertion appréciable et reconnu dans la Région bruxelloise.

Ce rôle est cependant pénalisé par la récente loi-programme PME, législation fédérale, qui impose des connaissances de gestion aux candidats indépendants. Celles-ci excluent en pratique de l'accès au statut d'indépendant les jeunes ou les moins jeunes qui n'ont pas obtenu le niveau des humanités supérieures. Vous le savez, dans notre Région, six chômeurs sur dix n'ont pas dépassé les études secondaires inférieures.

Cela aussi est la réalité bruxelloise et il faut donc tenir compte des obstacles que des législations, prises par d'autres niveaux de pouvoir, créent à l'accès des Bruxellois à la création de leur propre entreprise.

Quelques perspectives relatives aux mesures financées dans le cadre de l'Objectif II des fonds structurels européens. Dans le cadre du Docup — Document unique de programmation — actuellement en discussion au niveau du Gouvernement, il me paraît important de relever une série d'initiatives de nature à favoriser l'éclosion de petites entreprises dans les quartiers de la zone Objectif II. Je ferai tout d'abord un bref rappel.

Tout d'abord, nous comptons encourager la création de pépinières d'entreprises. La portée de ces projets ne se limiterait à des simples opérations immobilières mais, dans l'esprit des projets développés dans le cadre d'Urban, ceux-ci seraient amenés à constituer des pôles de développement économique offrant deux types de services:

— un accueil de première ligne sous forme de guichet d'économie local;

— une approche plus spécialisée et sectorialisée au niveau de l'accueil d'entreprises en création.

Il est essentiel de pouvoir procéder à une mise en réseau de ces différents opérateurs. Ceux-ci doivent pouvoir collaborer ensemble, regrouper les compétences et développer des compétences pointues. Ainsi, si un centre était amené à accueillir des «start up» axés sur les métiers de la nouvelle économie, un autre pourrait servir de plate-forme à des entreprises d'économie sociale.

Outre cette politique d'accueil et d'accompagnement du créateur, il me paraît essentiel de répondre à un autre besoin, celui de financement. Le traitement de ce besoin se basera sur deux axes: le crédit et le subside à l'investissement.

En ce qui concerne l'accès au crédit, et comme vous le savez probablement, la Région mène, dans le cadre des projets-pilotes d'entreprises d'insertion, une expérience en matière de prêts subordonnés. Cette expérience permet aux entreprises retenues dans le cadre du projet-pilote d'accéder à des prêts gérés par la SRIB. Outre le fait que cette expérience se généralisera dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les entreprises d'insertion, l'apport des fonds européens et fédéraux — dans le cadre d'un accord de coopération sur l'économie sociale en cours de négociation avec le fédéral — devrait permettre d'étendre cette initiative aux travailleurs indépendants exerçant leur activité dans la zone Objectif II.

Pour les subsides à l'investissement, je proposerai au Gouvernement de marquer, dans le cadre du Docup Objectif II, son accord sur le principe de la création d'un régime d'aide à l'investissement spécifique pour les entreprises œuvrant dans le cadre de la législation sur les entreprises d'insertion, voire, de manière plus générale, pour les entreprises s'engageant sur l'intégration de groupe cible — chômeurs de longue durée et minimexés — à concurrence d'un certain pourcentage de leur personnel. Ce régime spécifique permettrait l'octroi de primes à l'investissement majorées pour ces entreprises. Cette proposition doit encore être modélisée et surtout être notifiée à la Commission européenne pour assurer sa compatibilité avec les règles européennes en matière de concurrence.

Enfin, je dois également faire état du fait que, dans le cadre de l'entrée en vigueur définitive de l'ordonnance sur les entreprises d'insertion, j'envisage de lancer un appel à projets en vue de développer ce type de structures.

En conclusion, je pense vous avoir fait la démonstration que mon souci de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises se traduit par la poursuite d'initiatives qui ont démarré sous le Gouvernement précédent, par la mise en œuvre de nouveaux outils et par l'utilisation de moyens européens: c'est l'addition de ces divers incitants qui permettra de répondre de la manière la plus adéquate à un ensemble de cas qui doivent être traités de manière différenciée, avec la même volonté globale.

Monsieur Daems, je partage votre souci d'évaluation des instruments de la politique économique qui existent actuellement. Dans ce cadre, une enquête est en cours au niveau de la Région bruxelloise. Je promets également une évaluation de l'efficacité de l'utilisation des dispositions de l'arrêté 123 de façon à voir si, à ce niveau-là, un certain nombre de corrections doivent être apportées. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, je tiens à remercier M. le professeur Tomas pour sa leçon, puisque c'est ainsi que je dois prendre sa réponse.

Monsieur Tomas, sur les objectifs, nous sommes bien entendu d'accord, nous ne les remettons pas en question. Je n'ai pas dit que vous étiez responsable de tout, c'est une caricature, mais, jusqu'à preuve du contraire, vous êtes ministre de l'Emploi et de l'Economie, pas moi!

Malheureusement, je constate que, dans votre leçon, puisque c'est ainsi que vous l'appelez, vous nous avez fait un état des lieux de ce qui existait. A quoi a-t-il abouti? Au constat que j'ai fait, ainsi, d'ailleurs, que l'Observatoire de l'emploi, c'est-à-dire la diminution de 700 unités en Région bruxelloise de petites entreprises. Aujourd'hui, je n'ai rien entendu de neuf dans votre bouche.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je suis désolé. Soit, vous êtes sourd, soit vous êtes un mauvais élève, parce que je vous ai expliqué tout ce qui allait être développé dans l'Objectif II.

M. Benoît Cerexhe. — Je vous ai bien écouté, je vous ai laissé parler, me donner une leçon. Je constate que la politique que vous avez menée au cours de ces dernières années et principalement durant ces neuf derniers mois, aboutit à la diminution de la création de petites entreprises en Région bruxelloise.

Par ailleurs, je ne vous ai pas entendu sur le plan Dynamo qui a été mis en œuvre par votre prédécesseur. Il contenait 53 mesures visant à la création et à l'aide aux petites entreprises en Région bruxelloise. Que faites-vous de ce plan Dynamo? Après neuf mois, j'ai l'impression que vous l'avez relégué aux archives. Personnellement, j'avais espéré une continuité dans la politique régionale à ce niveau-là.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — J'ai l'impression qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. J'ai employé la moitié de ma réponse à vous expliquer ce qui allait se passer dans l'Objectif II. Il s'agit d'un nouveau programme qui vient d'être lancé par l'Union européenne et qui se trouve actuellement sur la table du Gouvernement. Si nécessaire, je vous ferai un petit schéma ou une bande dessinée, ainsi vous comprendrez peut-être plus facilement.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «L'OUVERTURE RAPIDE DU RESEAU A LARGE BANDE IRISNET A DE NOUVEAUX USAGERS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «HET SNEL OPENSTELLEN VAN HET BREEDBANDNETWERK IRISNET VOOR NIEUWE GEBRUIKERS»

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, d'emblée, je souhaite me réjouir de l'aboutissement heureux de la saga du réseau à large bande dont, depuis plusieurs années, je suis un ardent défenseur. Bruxelles entre ainsi de plain-pied dans le millénaire de la société de la connaissance, même s'il ne s'agit que d'une première étape.

En effet, le réseau sera prochainement accessible aux administrations et cabinets ministériels de la Région, à notre Parlement comme aux pararégionaux et hôpitaux publics. Les communes et CPAS qui le souhaitent seront également reliés au réseau Irisnet.

L'objectif ultime reste bien évidemment que chaque citoyen de la Région puisse être connecté. Dans cette perspective, ne serait-il pas opportun dans un premier temps d'élargir le cercle des abonnés tant à des entreprises qu'à des organisations du secteur non-marchand? En ce qui concerne les entreprises, il pourrait être suggéré à la SDRB de faire bénéficier de sa connexion les firmes installées sur les zonings industriels ou assimilés de la Région. Cette suggestion a-t-elle été envisagée par le Gouvernement?

D'une manière générale, je souhaiterais savoir ce que le Gouvernement envisage en matière de calendrier pour élargir le

nombre d'utilisateurs d'un réseau qui participera sans nul doute à l'attractivité de la Région bruxelloise.

M. le Président. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, chers collègues, M. Roelants du Vivier a raison de souligner que le Gouvernement a veillé à mettre récemment fin à la saga du réseau à large bande.

Comme M. Roelants du Vivier l'a rappelé, ainsi que les conclusions du Conseil européen de Lisbonne, il ne s'agit ici que d'une première étape dans la construction de la Société de l'information pour tous, dans une région phare de l'Europe, Bruxelles-Capitale.

J'aimerais souligner deux points concernant le Sommet de Lisbonne. La semaine prochaine, sous l'égide des différents Gouvernements de notre pays, se tiendra une conférence intergouvernementale qui étudiera les conclusions de ce sommet.

Un premier point important: il encourage les Etats membres à aller de l'avant dans la direction de la libéralisation du secteur des télécommunications et, indirectement, de l'ouverture du réseau à large bande du type de celui que nous avons décidé de mettre sur pied en Région de Bruxelles-Capitale.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

Le deuxième point important souligne les mesures favorables à prendre pour accélérer la création d'un espace européen de la recherche et de l'innovation.

D'abord, pour fin 2000, le Conseil européen demande aux Etats membres de faire tout leur possible pour apporter une concurrence accrue au niveau de l'accès local au réseau et de «dégrouper» les boucles locales de manière à permettre une réduction substantielle des coûts de l'utilisation de l'Internet. Voilà bien un des points qui m'a motivé à clôturer rapidement ce dossier puisque, en plus d'offrir une infrastructure de fibres optiques sur laquelle tous les services de télécommunications de la Région passeront (téléphonie fixe, transferts de données dont l'Internet, et téléphonie mobile), ce réseau permet à la Région de montrer l'exemple dans la difficile question de la libéralisation de la boucle locale qui vient d'ailleurs d'être ouverte par l'IBPT au niveau fédéral. Ayant choisi une alternative à celle de l'opérateur historique, en montrant à nos différents partenaires qu'ils ont la garantie d'avoir les prix les plus intéressants du marché pendant les dix années de l'accord-cadre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a clairement montré qu'il était attaché à créer un cercle vertueux dans les services qui vont être proposés et à créer une spirale descendante des prix dans les télécommunications, qui, j'en suis sûr, aura pas mal de conséquences, directes ou indirectes, dans les facilités d'accès qu'auront les citoyens de notre Région à la Société de l'information.

Deuxième élément dans le droit fil des conclusions du Sommet de Lisbonne: l'Europe a encouragé la mise sur pied d'un réseau européen à très haut débit pour les communications scientifiques. Ce réseau vise en réalité à relier les instituts de recherche, les universités, les bibliothèques, les centres scientifiques et, dans un second temps, les écoles. C'est dans cette logique que la Région bruxelloise a souhaité s'inscrire. C'est via le réseau Irisnet, à large bande, que nous pourrons proposer aux universités, aux hôpitaux universitaires et aux organes de recherche présents sur le territoire bruxellois d'adhérer au réseau et donc de profiter, à relativement brève échéance, des prix et technologies mis à notre disposition par l'association momentanée Telindus/France-Télécom. Grâce à l'accord qui a été signé aujourd'hui même, nous avons la garantie que les prix seront les plus avantageux du marché, grâce à un processus à la fois de *benchmarking* tarifaire, mais aussi de *benchmarking* technique, qui nous garantit que les technologies du réseau mis à notre disposition seront toujours maintenues au niveau le plus compétitif qui soit.

Il y a donc une volonté d'offrir rapidement aux universités et autres organismes présents en Région de Bruxelles-Capitale un espace favorable à la recherche et à l'innovation.

Ce réseau à large bande est aussi pour la Région de Bruxelles-Capitale un formidable élément fédérateur des diverses entités administratives publiques présentes sur le territoire de la Région. Je m'efforcerai donc dans un premier temps de convaincre les différentes communes et CPAS qui n'ont pas remis mandat de nous rejoindre afin que eux aussi puissent bénéficier des nombreux avantages qui vont nous être offerts. L'enjeu est en effet de taille. Par le biais d'une infrastructure unique ou d'un point d'entrée unique, même virtuel comme l'est un portail Internet, nous aurons la possibilité — et cela rencontre le souci exprimé par M. Roelants du Vivier — d'offrir à nos concitoyens des procédures administratives dématérialisées et donc simplifiées. J'en ai fait part à M. de Patoul en réponse à une interpellation qu'il a développée hier en commission.

Pour répondre à la question plus précise de M. Roelants du Vivier, la priorité est d'abord d'offrir les services du réseau à large bande aux entités administratives publiques présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce sont d'ailleurs les cibles qui étaient définies par le cahier des charges. Je pense qu'à ce niveau, nous pourrons encore progresser en contactant un certain nombre d'entités administratives qui ne nous ont pas encore rejoints à ce jour. Je partage le sentiment de M. Roelants du Vivier, l'on pourrait tenter d'élargir le cercle des abonnés, tant à des entreprises qu'à des organisations du secteur non-marchand qui seraient présentes ou non sur des zonings industriels ou assimilés de la Région. J'ai la réelle volonté — mais cela doit se faire de manière prudente sur le plan juridique — d'agrandir progressivement le cercle des adhérents au réseau. On étudiera la question de manière sérieuse avec l'administration et les cabinets spécialisés, soit par le biais d'une société mixte, soit par le biais d'autres solutions qui restent à trouver mais qui devraient impérativement être compatibles avec le cahier spécial des charges.

Quant au calendrier évoqué par M. Roelants du Vivier, je vous dirai seulement que l'association momentanée essaye de raccourcir son planning au maximum pour commencer à offrir ses services à plus ou moins vingt bâtiments dès septembre 2000. Les autres parties prenantes au projet seront toutes raccordées comme le prévoit l'accord-cadre, maximum 55 semaines après la signature de l'accord-cadre, soit à dater de ce jour, et pourront bénéficier de tous les services prévus. Voilà donc les délais qui sont courts et pendant lesquels mes services pourront réfléchir aux différentes façons d'élargir le périmètre de ce réseau.

Il faut avoir à l'esprit que ce réseau à large bande ne constitue à nos yeux qu'une première étape de la modernisation de l'administration, une première étape dans l'application des nouvelles technologies télématiques, qui sont absolument nécessaires pour moderniser l'administration et la relation entre les services publics et les citoyens bruxellois.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Madame la Présidente, je voulais simplement remercier le ministre-président pour sa réponse très complète et les informations toutes récentes qu'il nous a apportées.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DANS LES PARAREGIONAUX BRUXELLOIS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE AANSTELLING VAN DE BESTUURDERS BIJ DE BRUSSELSE GEWESTELIJKE SEMI-OVERHEIDSINSTELLINGEN»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, mes chers collègues, ma question sera brève.

Conformément à l'accord de majorité et à la déclaration gouvernementale qui en a découlé et que nous avons votée avec conviction, il a été fait en sorte que dorénavant des parlementaires ne soient plus désignés dans les organismes pararégionaux bruxellois.

Ce cumul, qui précédemment avait été encouragé par la Région, notamment au niveau de la rédaction des statuts de certains de ces organismes — statuts qu'il conviendra de changer — et ce afin de promouvoir la cohésion des politiques, est aujourd'hui remis en question. L'argument le plus souvent entendu à ce sujet réside dans le fait que ces parlementaires, membres de conseil d'administration, étaient à la fois juge et partie.

Au nom de ce principe fondamental, j'ai toutefois été quelque peu surpris à la lecture des désignations effectuées par notre Gouvernement en date du jeudi 30 mars. Je constate, en effet, que dans certains de ces organismes, on a désigné des membres de cabinets ministériels et même des chefs de cabinet. C'est le cas notamment du comité de gestion de la STIB qui prend l'allure d'un «intercabinet».

J'ai repéré au moins quatre personnes, qui sont chefs de cabinet et qui feront partie de ce comité de gestion.

Dans le courant de cette année, il faudra, dans cette société, négocier le nouveau contrat de gestion avec la Région.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre-président, qu'en l'occurrence, le rapport «juge et partie» ne soit bien plus pesant avec des représentants de l'exécutif régional que lorsqu'il s'agissait de membres de l'Assemblée législative?

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre-président, qu'une telle situation est malsaine et qu'il conviendrait, dès lors, d'établir également une incompatibilité entre la qualité d'administrateur et celle de membre d'un cabinet ministériel?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, cher collègue, vous avez effectivement rappelé les termes de l'accord de Gouvernement qui, en son chapitre 11, prévoyait que: «Le Gouvernement veillera à respecter l'incompatibilité entre le mandat de parlementaire bruxellois et un mandat d'administrateur dans un organisme d'intérêt public régional.»

Les dispositions quant à la composition des conseils d'administration des organismes d'intérêt public régional ont été prises en ce sens par le Gouvernement, en sa séance du 30 mars 2000. Cela atteste, me semble-t-il, de la volonté de ce Gouvernement de respecter les engagements qu'il a pris devant cette Assemblée en juillet dernier.

Il est exact, même si les chiffres que vous citez sont quelque peu exagérés concernant le comité de gestion de la STIB, qui était l'illustration exemplative de votre question, que des membres de cabinets ministériels ont été désignés dans un certain nombre de ces organismes, notamment au sein du conseil d'administration et du comité de gestion de la STIB.

Ce n'est pas à M. Cornelissen, qui a longtemps siégé comme administrateur actif au sein de la STIB, que je dois rappeler qu'il s'agit d'un organisme pararégional extrêmement important pour notre Région, tant en termes d'emplois que de budget. En fait, disons-le, c'est le plus important pararégional bruxellois. Cette institution mérite donc un suivi tout particulier. Nous pensons que des collaborateurs proches de certains membres du Gouvernement pourront efficacement assurer le travail de suivi de cet organisme. Je reconnais que la présence de certains membres des cabinets est également prévue dans d'autres organismes d'intérêt public régional.

Compte tenu de l'intérêt stratégique d'une société comme la STIB, il est important que les membres du Gouvernement soient en permanence informés de ce qui s'y déroule.

Je pense donc pouvoir dire à M. Cornelissen que les éléments qui ont déterminé le choix de ces désignations relevaient uniquement, dans le chef du Gouvernement, d'un souci d'amélioration qualitative de l'information fournie au jour le jour aux membres du Gouvernement. Il ne s'agissait nullement de se placer dans la logique de juge et partie. La disposition figurant dans l'accord du Gouvernement y avait été inscrite de manière à assurer un maximum d'indépendance aux parlementaires de cette Assemblée pour contrôler l'Exécutif, indépendance dont vous n'avez pas manqué de faire preuve, monsieur Cornelissen. En vous croisant hier, je vous avais suggéré de retirer votre question, mais vous avez néanmoins voulu la maintenir. Cela prouve bien que la disposition dont je parlais à pleinement porté ses fruits. Plus techniquement, au-delà de l'information que le Gouvernement peut retirer de la présence d'un certain nombre de collaborateurs directs des ministres au sein du conseil d'administration de ces organismes d'intérêt

public, je crois aussi que se posaient des problèmes d'horaires pour les organes de gestion de certains de ces pararégionaux. Notamment, certains conseils ou comités de gestion se réunissaient en pleine journée et devaient parfois pâtir de l'absentéisme de leurs membres. Ce ne sera évidemment plus le cas dans le futur.

Je ne partage donc pas votre inquiétude. Au contraire, madame la Présidente, je crois que l'efficacité des organes de gestion de ces pararégionaux ne pourra que se trouver renforcée par la nouvelle composition.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen pour sa réplique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, je suis toujours heureux d'entendre que notre Gouvernement souhaite s'informer. Mais dois-je vous rappeler que dans ces différents organismes, il y a des commissaires du Gouvernement, qui sont précisément là pour faire ce travail d'information. Ils ont d'ailleurs aussi l'un ou l'autre pouvoir car lorsqu'une décision est de nature à blesser l'intérêt général ou est en contradiction avec la politique gouvernementale, ils peuvent introduire des recours dans un certain délai.

S'il ne s'agissait que d'informations, cela ne me poserait probablement pas trop de problèmes. Malheureusement, je constate malgré tout des dérives. Je vais vous donner un exemple. Lors d'un dernier conseil d'administration, auquel je n'ai pas pu assister, mais dont j'ai eu des échos extrêmement fidèles, un membre du conseil d'administration, que nous n'avions jamais vu depuis son installation en remplacement d'un membre démissionnaire et qui assistait pour la première fois, ou presque, au conseil d'administration, est intervenu dans le cadre de la discussion des abonnements scolaires réduits. Il a fait pression en disant que si cette mesure était votée, le Gouvernement agirait autrement. Cela est fort dommage car, en l'occurrence, il s'agissait d'une politique suivie par les instances de la STIB depuis 1995, qui était ainsi brutalement remise en question. Je crois donc qu'il existe de réels dangers de dérives.

Je voudrais encore vous dire que l'indépendance des organes de la STIB est importante lorsqu'il faut établir par exemple un contrat de gestion. Et je ne suis pas sûr de disposer aujourd'hui de toutes les garanties à ce niveau.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «HET VERZEKEREN VAN DE VEILIGHEID VAN DE BRUSSELSE BURGERS TIJDENS EURO 2000 EN ANDERE GROOTSCHALIGE EVENEMENTEN»

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA SECURITE DES CITOYENS BRUXELLOIS PENDANT L'EURO 2000 ET D'AUTRES EVENEMENTS DE GRANDE AMPLEUR»

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, de komende maanden wordt in Brussel in het kader van Euro 2000 een aantal voetbalwedstrijden gespeeld die een grootschalige mobilisering van de politiemanschappen uit de diverse Brusselse korpsen met zich meebrengt om de veiligheid tijdens deze manifestaties te verzekeren. Dat dit zeker geen overbodige luxe, maar een absolute noodzaak is, hebben indertijd het Heizeldrama en de recente gebeurtenissen in Anderlecht aangetoond.

Niettemin moet worden vastgesteld dat de massale mobilisatie van de Brusselse politie tijdens dergelijke evenementen tot gevolg heeft dat de veiligheid van de Brusselse burgers in de rest van de stad in gevaar komt door het feit dat er op het ogenblik van deze evenementen geen of alleszins onvoldoende manschappen beschikbaar zijn om nog een noodzakelijke minimale politionele aanwezigheid in de wijken te verzekeren. Dit heeft tot gevolg dat evenementen als Euro 2000 een hoogfeest en een uitnodiging vormen voor inbrekers en andere misdadigers om hun slag te slaan. Op zulke momenten duurt het immers heel lang voordat de politie ter plaatse is wanneer de Brusselse burgers een noodoproep verrichten. Zo duurt het tijdens dergelijke periodes 20 minuten tot zelfs meer dan een uur voordat de politie verschijnt na een oproep. Dit is totaal onaanvaardbaar.

Zo is een geval bekend van een persoon die tijdens de wedstrijd België-Nederland overvallen werd in zijn appartement. Betrokkene belde uiteraard onmiddellijk de politiediensten, maar moest een half uur wachten eer die kwamen opdagen. Nochtans zijn er in de directe buurt waar de persoon woont, in de Onze-Lieve-Vrouw-ter-Sneeuwwijk, twee politiekantoren en een rijkswachtpost.

Kan de minister-voorzitter mij meedelen of er een piek bestaat in het aantal inbraken en andere misdrijven tijdens grootschalige evenementen die een grote politie-inzet vergen? Hoe groot is de gemiddelde interventietijd tijdens dergelijke evenementen voor de oproepen van burgers? In welke mate verschilt deze interventietijd in vergelijking met «normale» periodes? Acht de minister-voorzitter het aanvaardbaar dat de interventietijd tijdens periodes van grote politie-inzet zulke proporties aanneemt?

Is er tijdens dergelijke evenementen in alle wijken nog voldoende politie aanwezig? Volstaat deze aanwezigheid om de oproepen van de burgers adequaat te beantwoorden? Worden de oproepen tijdens periodes van grote politie-inzet verschillend behandeld? Welke maatregelen werden er genomen om onaanvaardbaar lange interventietijden te vermijden ten einde tijdens dergelijke massamanifestaties voor de Brusselse burgers een normale dienstverlening te verzekeren?

Heeft de minister-voorzitter de subsidiepolitiek in het kader van de samenlevings- en veiligheidscontracten geheroriënteerd naar aanleiding van deze problematiek? Op welke wijze meent hij dat de veiligheid van de inwoners van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ook tijdens dergelijke grootschalige evenementen via de samenlevings- en veiligheidscontracten kan worden gegarandeerd?

Zal de minister-voorzitter er bij de federale overheid op aandringen om de politiediensten opnieuw vrij te maken voor het gewone politiewerk door een grotere inzet van de rijkswacht naar aanleiding van Euro 2000? Het gaat immers om een nationale manifestatie en de Brusselse politiekorpsen zijn op dit ogenblik reeds onderbemand.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister-voorzitter Simonet.

De heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Bestu-

ren, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, in de eerste plaats moet ik het geachte lid erop wijzen dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest geen politiebevoegdheden uitoefent. Ik kan in mijn hoedanigheid van minister-voorzitter de burgemeesters en de rijkswachtofficieren bijgevolg niet bevelen bijzondere maatregelen te treffen om strafbare feiten tijdens Euro 2000 te voorkomen. Bovendien is het momenteel onmogelijk de weerslag van een evenement zoals Euro 2000 op de criminaliteit, meer bepaald op de inbraken, en op de reactiesnelheid van de ordediensten bij een noodoproep te analyseren, gelet op de uitzonderlijke aard van dit voetbalkampioenschap. Wat het toeschouwersaantal betreft, is dit kampioenschap het derde grootste sportieve evenement in de wereld.

Ik kan de heer Lootens evenwel verzekeren dat de federale minister van Binnenlandse Zaken erop zal toezien dat de organisatie van een tamelijk grote politiemacht voor de begeleiding van de supporters tijdens Euro 2000 niet zal leiden tot een verwaarlozing van de gebruikelijke politietaken in de wijken van ons Gewest.

Op de vraag over de rol van de veiligheids- en samenlevingscontracten tijdens Euro 2000, kan ik antwoorden dat het aangeworven preventiepersoneel in het kader van dit programma integraal wordt gemobiliseerd om de jongeren van de betrokken gemeenten te begeleiden ten einde te voorkomen dat zij zouden reageren op de provocaties van agressieve supporters.

Euro 2000 moet een groot volksfeest worden dat over de hele wereld een positief beeld geeft van ons land. Iedereen zal er binnen zijn bevoegdheid over waken dat dit effectief het geval zal zijn.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, het is juist dat de minister-voorzitter de politie geen bevelen kan geven, maar desalniettemin is het Gewest toch de voogdijoverheid van de gemeenten. Er zijn zaken die niet door de beugel kunnen. Zo verneem ik dat er in heel Brussel-stad op bepaalde momenten 's avonds of 's nachts maar één enkele politiepatrouille ter beschikking is. Ik wil wel aannemen dat de minister-voorzitter geen bevelen kan geven, maar ik veronderstel toch wel dat hij beleefde richtlijnen kan uitvaardigen of de burgemeesters kan vragen te waken over de veiligheid van de burger. Indien het schrijnende voorbeeld dat ik aanhaal waar is, valt het ook niet te verwonderen dat burgers die met een inbraak worden geconfronteerd een half uur tot een uur op een politiepatrouille moeten wachten. Ondertussen stuurt de burgemeester van de stad Brussel geruststellende brieven naar de bewoners van de Onze-Lieve-Vrouw-ter-Sneeuwwijk. Daarin staat dat de opening van het nieuwe politiecommissariaat Park de situatie in deze buurt aanzienlijk zal doen verbeteren. Het blijkt echter dat de situatie niet verbetert, integendeel. Ik heb getuigenissen van personen die in deze wijk belangrijke investeringen hebben gedaan. Zij komen tot de conclusie dat de situatie er nog verslechterd is. Dat heeft natuurlijk te maken met de beperkte politieaanwezigheid in de stad. Deze toestand staat dan nog los van Euro 2000. Het is zeker niet ondenkbaar dat er op een bepaalde avond een voetbalwedstrijd aan de gang is en dat die ene politiepatrouille die nog beschikbaar is uit de stad zal worden weggehaald. Ik hoop dat de minister-voorzitter de burgemeesters voor deze toestanden zal waarschuwen.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister-voorzitter Simonet.

De heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Ik kan de burgemeesters zeker geen bevelen geven. Toch heb ik geregeld contacten met de federale minister van Binnenlandse Zaken en met de gouverneur van Brussel. Minister Chabert heeft samen met de MIVB maatregelen uitgewerkt waarbij ook de rijkswacht wordt betrokken teneinde de veiligheid aan de toegang naar het Koning Boudewijnstadion te verzekeren. De regering is dus waakzaam.

QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLF A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «L'ENTRETIEN ET LA REMISE EN ETAT DES VOIRIES TRANSFEREES DES COMMUNES A LA REGION»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «HET ONDERHOUD EN HET HERSTEL VAN DE WEGEN DIE VAN DE GEMEENTEN AAN HET GEWEST OVERGEDRAGEN ZIJN»

Mme la Présidente. — La parole est à M. De Wolf pour poser sa question.

M. Vincent De Wolf. — *Madame la Présidente, monsieur le* ministre, votre prédécesseur, M. Eric André, a fait transférer un certain nombre de voiries en avril de l'année dernière, et cela dans un but de gestion plus cohérente du tissu asphaltique, de la propreté et de l'éclairage. Il s'agit de voiries d'un certain gabarit, de voiries transcommunales traversant la région.

Les communes ont participé de bonne volonté à ce maillage régional, notamment pour des voiries qui avaient été laissées un peu à l'abandon ou pas suffisamment bien entretenues. Certains exemples me sont particulièrement bien connus, notamment à Etterbeek, où nous avons transféré la voie Hector Pirnet-Victor Jacobs. Dans le haut de cette voie, côté Victor Jacobs, il y a des rails de tram. Je m'y suis encore rendu récemment et je vous invite, puisque vous êtes natif d'Etterbeek, à y passer! Vous constaterez que l'état de saleté y est considérable.

Je suis donc, comme d'autres mandataires, interpellé par les riverains pour lesquels peu importe que ces voiries soient communales ou régionales. Elles sont devenues régionales et, actuellement, à ma connaissance, au niveau propreté, personne n'a été désigné pour nettoyer ces nouvelles voiries transférées depuis maintenant un an à la Région. Evidemment, les saletés s'accumulent et ce n'est pas convenable.

Par ailleurs, en matière d'entretien, si mes renseignements sont exacts, un budget de 200 millions a été inscrit au budget 2000. Ce budget a-t-il commencé à être utilisé? Certains travaux ont-ils eu lieu? D'autres sont-ils programmés? Que comptez-vous faire quant à la propreté de ces voiries transférées? J'attends vos réponses avec intérêt.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je voudrais répondre à M. De Wolf que la situation budgétaire concernant les voiries récemment transférées à la Région, est la suivante:

— Un montant spécifique de 488,3 millions d'investissement a été inscrit en 2000 pour la réhabilitation de ces voiries.

C'est donc beaucoup plus que ce que vous avancez, monsieur De Wolf.

— Ce montant se répartit comme suit:

- éclairage: 65 millions;
- signalisation lumineuse: 15 millions;
- modernisation (entreprise stock): 120 millions;
- signalisation verticale: 20 millions;
- plantations: 50 millions;
- études: 18,3 millions;
- trottoirs (entreprise stock): 100 millions;
- renforcement (structure et revêtement): 100 millions;
- Total: 488,3 millions.

— A ce jour, 120 millions ont été engagés pour le stock modernisation et 14 millions pour la signalisation lumineuse.

— Différents projets de réaménagement sont prévus dans le cadre de l'exécution de ces marchés, à savoir:

- la rue du Luxembourg;
- avenue Victor Jacobs (Pirnet);
- avenue du Port;
- quai des Charbonnages;
- quai de l'Industrie;
- rue Claessens;
- chaussée de Haecht;
- rue Masui;
- avenue du Pont de Luttre;
- rue Saint-Denis et rue du Charroi;
- chaussée de Ruisbroeck;
- chaussée de Bruxelles;
- avenue Broustin;
- avenue Carton de Wiart.

— La priorité ne sera fixée qu'à l'issue des études et de la procédure du permis d'urbanisme et compte tenu des impératifs administratifs et de coordination liés à l'application de l'ordonnance du 5 mars 1998 relative à la coordination et l'organisation des chantiers en voie publique en Région de Bruxelles-Capitale.

— La plupart de ces travaux seront entamés en 2001.

— Les cahiers des charges pour la fourniture et l'installation d'éclairage public sont rédigés. Les adjudications sont prévues pour la fin du mois de juin 2000. L'exécution est prévue pendant le deuxième semestre 2000.

— Il s'agit de l'éclairage public sur les voiries suivantes:

- l'avenue Broustin;
- l'avenue Carton de Wiart;
- la rue Théodore Verhaegen;
- les abords de la place Saint-Denis;
- le quai Fernand Demets;
- le quai de l'Industrie.

— En ce qui concerne la modernisation des trottoirs et des revêtements des chaussées, les cahiers d'adjudication sont actuellement en cours d'élaboration. Les adjudications sont prévues pour la fin juin 2000.

— Il s'agit notamment des voiries suivantes:

- la rue de Zaventem (Evere);
- la chaussée de Vleurgat (Ixelles);
- le boulevard Guillaume Van Haelen (Forest);
- la rue Théodore Verhaegen (St-Gilles);
- l'avenue des Robiniers - Pont Colonial (Bruxelles);
- l'avenue de Hinnisdael (Woluwe-Saint-Pierre);
- le boulevard Théo Lambert (Anderlecht);
- la chaussée de La Hulpe (Bruxelles-Uccle);
- l'avenue Urbain Britsiers (Schaerbeek);
- la rue de la Fusée (Evere);
- le boulevard Sylvain Dupuis (Anderlecht);
- la rue du Noyer (Schaerbeek);
- l'avenue Fraiteur (Ixelles).

— L'exécution des travaux sera étalée sur le deuxième semestre 2000 et sur 2001.

— En général, on peut affirmer que le choix des projets donne la priorité aux voiries qui se trouvent dans des quartiers à difficultés.

Enfin, il serait normal que la Région se charge d'assurer le nettoyage de ces voiries. Je donnerai donc des instructions en ce sens.

Mme la Présidente. — La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Je me réjouis des décisions prises.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME DANIELLE CARON A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «L'ORGANISATION D'EVENEMENTS PROFESSIONNELS A BRUXELLES»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DANIELLE CARON AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «DE ORGANISATIE VAN PROFESSIONELE EVENEMENTEN IN BRUSSEL»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caron pour poser sa question.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, Bruxelles, carrefour de l'Europe, est en principe idéalement située pour accueillir les salons internationaux abordant les sujets les plus divers. Nous constatons hélas que plusieurs manifestations désertent la capitale, faute d'infrastructures suffisantes ou adéquates, alors que d'autres, en dépit de leur tenue à Bruxelles, font savoir que le cadre de leur déroulement n'est guère optimal.

Pouvez-vous nous éclairer sur les lignes directrices de votre politique en cette matière, préciser les objectifs fixés et les mesures éventuelles à prendre par la Région pour remédier au problème?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, cette question est tout à fait importante puisque nous constatons, en effet, que certaines manifestations ne peuvent plus être accueillies à Bruxelles en fonction, soit de la vétusté des lieux d'accueil, soit de leur capacité insuffisante.

En dehors, d'une part, des difficultés que pose la fermeture de certains lieux, comme les Pyramides, en raison de l'absence d'investissements nouveaux et, d'autre part, de l'amélioration de certains lieux, comme c'est le cas au niveau de la Foire internationale, nous avons une problématique connue qui se concentre sur la situation du Palais des Congrès.

Ma volonté est que Bruxelles soit dotée d'un centre de congrès qui offre des possibilités d'accueil ultramodernes et à capacité variable. Nous devrons donc opter, soit pour la rénovation, la modernisation et l'agrandissement du Palais des Congrès, soit pour la construction d'une nouvelle infrastructure digne de notre métropole.

Il ne faut pas exclure par ailleurs tout l'intérêt à porter à l'actuel Palais des Congrès.

Afin d'être en mesure de proposer une solution concrète, financièrement viable et réalisable dans un délai raisonnable, des démarches auprès du Gouvernement fédéral doivent être entamées dès à présent. C'est pourquoi j'ai pris contact avec le ministre fédéral de l'Economie et le commissaire en charge des établissements scientifiques de l'Etat.

Comme ministre en charge de l'Economie, je formulerai prochainement une proposition relative à la problématique du Palais des Congrès afin que notre Région, capitale de renom international, puisse à nouveau accueillir des événements internationaux dont l'impact économique n'est plus à démontrer. Comme je le disais il y a quelques semaines en réponse à une question de M. Riguelle, il est par ailleurs indispensable de doter Bruxelles d'un organisme regroupant les fonctions de rayonnement de notre capitale. Je m'y emploie également.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caron, pour une réplique.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse très complète.

Puisque le ministre a parlé du Palais des Congrès, j'aimerais savoir ce que l'on prévoit, à l'avenir, pour un des événements importants en Région bruxelloise, à savoir la Foire du Livre qui a eu lieu l'an passé au Palais des Congrès, ce qui, de l'avis de nombreux responsables, organisateurs et même des pompiers, pose problème en raison du nombre de visiteurs. On a noté, à certains moments, une concentration de 7 000 personnes.

Les démarches que M. le ministre a entreprises auprès du ministre fédéral de l'Economie pourraient-elles aussi inclure cette manifestation si l'aménagement des lieux était amélioré? Je rappelle que la Foire du Livre n'a pas pu avoir lieu, il y a deux ans, en raison de l'absence d'infrastructure pour l'accueillir. Voici trois ans, elle avait été organisée au Heysel et elle n'avait pas remporté le succès voulu, car cet endroit n'est pas du tout adéquat pour ce type d'événement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Les discussions que j'ai et que j'aurai avec le ministre fédéral de l'Economie et le commissaire du Gouvernement auront trait tant à la problématique de la modernisation des salles qu'à l'accueil d'un certain nombre de manifestations. Je tiendrai le Parlement informé du résultat de ces discussions, si Mme Caron le souhaite.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA BELGIQUE ET L'ORGANISATION DU PLACEMENT PUBLIC ET PRIVE EN REGION BRUXELLOISE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «DE INTERNATIONALE VERBINTENISSEN VAN BELGIE EN DE ORGANISATIE VAN DE BEMIDDELING DOOR OVERHEIDS- EN PARTICULIERE INSTELLINGEN IN HET BRUSSELS GEWEST»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, la convention de l'Organisation internationale du travail — OIT — numéro 96, visant à supprimer progressivement les bureaux de placement payants, a été ratifiée par la Belgique en 1958. Elle a été révisée, il y a trois ans, et son objet complété par une autre Convention de l'OIT, numéro 181, sur les agences d'emploi privées.

Ces accords internationaux visent à organiser les services de placement publics et privés en concertation avec les partenaires sociaux. La Flandre a d'ailleurs transposé ces dispositions dans un décret d'avril 1999. Bruxelles n'a pas encore suivi cette voie.

Pourtant, un projet d'ordonnance portant organisation et fonctionnement de l'ORBEM avait été déposé en 1997. Il devait régler des services de placement de l'ORBEM et organiser les modalités de la concurrence avec les agences privées, dans la mesure imposée par les obligations internationales de la Belgique.

Le ministre pourrait-il m'indiquer où en sont la discussion avec les partenaires sociaux ainsi que le projet d'ordonnance mentionné ci-dessus?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je remercie M. Daems de poser cette question fortement d'actualité puisqu'il s'agit de deux des dossiers prioritaires pour le premier semestre de cette année 2000.

En ce qui concerne tout d'abord l'ordonnance de l'ORBEM, vous savez comme moi que les discussions en commission n'ont, sous la précédente législature, jamais abouti. Il s'agit donc maintenant pour moi de relever ce projet de caducité en le représentant au Gouvernement et de voir si un compromis peut être dégagé. Je compte d'ailleurs déposer ce projet sur le bureau du Gouvernement dans la quinzaine qui suit.

Je profite de l'occasion que vous me donnez pour rappeler l'objet de cette ordonnance. Tout d'abord, l'ORBEM est le seul pararégional en charge de l'emploi à ne pas encore avoir de législation propre, ce qui l'oblige à relever d'une loi fédérale désuète aujourd'hui. Les missions dévolues au service public ont en effet largement évolué et la loi de 1984 « portant suppression ou restructuration de certains organismes d'intérêt public » présente un certain nombre de failles auxquelles il convient aujourd'hui de remédier.

J'ai eu l'occasion de présenter ce matin à la presse le projet de réseau informatique des plates-formes locales pour l'emploi, qui modifie considérablement l'approche du placement des demandeurs d'emploi. Ce projet consiste brièvement à mettre en place un vaste réseau d'échange d'informations entre tous les acteurs publics et privés de l'emploi à Bruxelles. Par ce projet, les quelque 130 partenaires de l'ORBEM auront désormais la possibilité d'accéder aux banques de données de l'ORBEM, au même titre que ses propres agents, moyennant bien évidemment quelques précautions d'usage et des nouveaux accords de partenariat.

Ce projet constitue un repositionnement de l'ORBEM à la suite de la conjonction de trois phénomènes : la perte du monopole pubic sur le placement — vous avez rappelé la Convention OIT 181 —, l'évolution récente du marché de l'emploi, qui démultiplie les profils et les fonctions professionnelles et l'apparition de nouveaux opérateurs de placement; je pense aux agences intérimaires mais aussi aux communes, aux missions locales, aux centres de formation etc. L'ORBEM tourne ainsi le dos à son rôle initial d'organe de placement des travailleurs, une espèce de pur produit du taylorisme et de l'ère industrielle basé sur une approche mécanique de l'adéquation de l'offre et de la demande d'emplois.

L'accès à l'emploi, comme le recrutement, résident davantage aujourd'hui dans la démarche proactive des demandeurs d'emploi et des employeurs et leur accès à l'information utile. La circulation en temps réel de l'information sur l'état de l'offre et de la demande constitue un vecteur stratégique de la dynamisation du marché du travail. Cette vélocité de l'information pourra utilement être mise à profit pour accroître les opportunités d'emploi pour chaque demandeur d'emploi, mais aussi pour assurer une meilleure observation des tendances du marché de l'emploi.

Il est également important de relever que, de la sorte, l'ORBEM peut ainsi, conformément à l'accord de législature, garder son rôle primordial dans le placement des demandeurs d'emploi, non plus au travers des actes techniques de placement, mais bien via la production et la circulation de l'information. Je pense qu'à l'aube de la société de l'information, dans l'intérêt des chômeurs et des travailleurs, c'est un enjeu à la fois éthique et politique pour la fonction publique d'acquérir la maîtrise de tels réseaux d'information.

En ce qui concerne plus précisément la Convention 181 de l'OIT, un projet d'ordonnance est en cours d'élaboration au sein de mon cabinet et des contacts ont déjà eu lieu avec l'UPEDI et ce que l'on appelle communément les « chasseurs de tête ». Ils sont demandeurs d'une concertation au niveau de la rédaction du texte, proposition à laquelle je ne me suis pas opposé. Les réunions sont en cours et l'avis des partenaires sociaux sera demandé dès qu'un texte plus finalisé sera prêt.

Voilà, monsieur Daems, je pense avoir répondu brièvement, mais complètement à votre question.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daems.

M. Alain Daems. — Je voudrais me réjouir sans réserve des bonnes nouvelles que nous a données M. le ministre. Je suis cependant un peu inquiet pour l'ORBEM lorsque j'entends que son sort et son assise juridique dépendront d'un compromis qu'il va rechercher au sein du Gouvernement et qu'il n'a pas l'air très convaincu de trouver, moi non plus d'ailleurs.

Par ailleurs, sur le dernier point — la Convention OIT 181 —, j'espère que les partenaire sociaux seront consultés à temps. Je pense que leur implication est essentielle et qu'ils ne devraient pas être contactés lorsque le texte sera déjà finalisé par les chasseurs de têtes et l'UPEDI.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES INFRACTIONS CONSTATEES EN MATIERE DE NUISANCES SONORES AERIENNES »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE OVERTREDINGEN VAN DE REGELS INZAKE LAWAAIHINDER VEROORZAAKT DOOR VLIEGTUIGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fraiteur pour poser sa question.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le ministre, les deux stations de mesure de Haren et d'Evere ont relevé 482 infractions sur 28 000 mouvements observés. Ces mesures ont été relevées dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté bruxellois visant à importer des normes basées sur des seuils de tolérance de bruit perçus. Deux tiers des infractions ont été relevées la nuit : un avion sur cinq décollant entre 23 heures et 7 heures du matin est en infraction. Le nombre d'infractions a augmenté de 50 % entre février et mars pour une progression du trafic aérien limitée à 8 %.

75 % des infractions ont été engendrées par seulement 10 compagnies aériennes dont neuf cantonnées dans les activités de transport de marchandises et de charters. Actuellement, la Région bruxelloise a décidé de ne verbaliser que les infractions dépassant la norme de six décibels la nuit et neuf le jour. Les autres excès font l'objet d'avertissements.

Telle est en substance la réponse du ministre Gosuin que j'ai découverte hier dans *La Libre Belgique* et dans *Le Soir*, à la question orale qui était à l'ordre du jour de cette séance plénière. Ma question orale portait en effet précisément sur cette problématique.

Monsieur le ministre, peut-être pouvons-nous inverser les rôles et pourriez-vous poser ma question puisque j'ai eu l'occasion de lire votre réponse dans la presse.

Je voulais simplement le faire remarquer, madame la Présidente ...

M. François Roelants du Vivier. — Vous lisiez votre question, Madame.

Mme Béatrice Fraiteur. — Le règlement le prévoit !

M. Benoît Cerexhe. — En ce qui concerne le respect de l'institution parlementaire, monsieur Roelants, on vous connaît !

Mme Béatrice Fraiteur. — Je souhaite insister auprès de la Présidente, qui s'efforce de redonner un sens à nos travaux parlementaires. Je pense qu'il n'est pas bon que nos travaux parlementaires soient court-circuités.

Je voulais montrer par cette petite plaisanterie qui n'est pas bien méchante que dans ces conditions nos travaux n'ont plus aucun sens ! *(Applaudissements sur les bancs PSC et sur certains bancs ECOLO.)*

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je n'ai évidemment pas attendu la question pour programmer une information qui, à mon sens, était nécessaire. Je me réjouis que Mme Fraiteur ait obtenu toutes les réponses à ses questions, par ailleurs que ces réponses la satisfont.

M. Michel Lemaire. — Respectez un peu les règles, monsieur Gosuin ! Cela devient ridicule. On vous pose une question et vous n'attendez pas le jour de la séance pour y répondre. Bientôt on ne verra plus personne au Parlement !

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Je vous propose de suspendre nos travaux jusqu'à 18 heures, heure prévue pour les votes. *(Assentiment.)*

Ik stel u voor onze werkzaamheden tot 18 uur te schorsen. *(Instemming.)*

— *La séance plénière est suspendue à 17 h 45.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 17.45 uur.

— *Elle est reprise à 18 heures.*

Ze is om 18 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering is hervat.

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER SUPPLEANT A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN PLAATSVERVANGEND RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de conseiller suppléant à la cour d'appel de Bruxellès dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 29 décembre 1999).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van plaatsvervangend raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 29 december 1999).

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Premier candidat

Eerste kandidaat

(*Moniteur belge* du 29 décembre 1999
conseiller suppléant F)

Mme la Présidente. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de conseiller suppléant à la cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van plaatsvervangend raadsheer bij het hof van beroep van Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. Daems, secrétaire, à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer Daems, secretaris, uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 49.

Aantal uitgebrachte stemmen: 49.

Votes blancs et nuls: 7.

Blanco en ongeldige stemmen: 7.

Nombre de votes valables: 42.

Aantal geldige stemmen: 42.

Pour M. Mahmourian: 36.

Voor de heer Mahmourian: 36.

Pour M. Olivier: 6.

Voor de heer Olivier: 6.

M. Mahmourian obtient donc la majorité absolue.

De heer Mahmourian bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Mahmourian est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller suppléant à la cour d'appel de Bruxelles.

De heer Mahmourian is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van plaatsvervangend raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

Par conséquent, M. Olivier est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller suppléant à la cour d'appel de Bruxelles.

Bijgevolg wordt de heer Olivier voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van plaatsvervangend raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

VOTE NOMINATIF — NAAMSTEMMING

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet dont l'examen est terminé.

Aan de orde is de naamstemming over het afgehandelde ontwerp.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 7 MARS 1991 RELATIVE A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES DECHETS

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 7 MAART 1991 BETREFFENDE DE PREVENTIE EN HET BEHEER VAN AFVALSTOFFEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

19 s'abstiennent.

19 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, M. De

Wolf, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Ouezekhti, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Schepmans, Smits, Tomas, van Eyll et Vervoort.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Daems, Debry, Demol, Doulkeridis, Galand, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, M. Lootens-Stael, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 15.*

De plenaire vergadering wordt om 18.15 uur gesloten.

ANNEXE

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

— Par lettre du 23 mars 2000, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 9 mars 2000 modifiant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 4 de la division 14.

— Par lettre du 30 mars 2000, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 11 février 2000 modifiant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 14.

— Par lettre du 30 mars 2000, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 9 mars 2000 modifiant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 11.

— Par lettre du 31 mars 2000, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 27 mars 2000 modifiant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 5 de la division 11.

— Par lettre du 31 mars 2000, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 21 mars 2000 modifiant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 14.

Pour information.

BIJLAGE

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

— Bij brief van 23 maart 2000, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de coördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 9 maart 2000 tot wijziging van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 4 van afdeling 14.

— Bij brief van 30 maart 2000, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de coördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 11 februari 2000 tot wijziging van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 14.

— Bij brief van 30 maart 2000, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de coördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 9 maart 2000 tot wijziging van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 11.

— Bij brief van 31 maart 2000, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de coördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 27 maart 2000 tot wijziging van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 5 van afdeling 11.

— Bij brief van 31 maart 2000, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de coördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 21 maart 2000 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 14.

Ter informatie.

57.364 — E. Guyot, s. a., Bruxelles